

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des Etats-Unis, ou de qui que ce soit d'autre, l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de l'Etat canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ce droit, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

"She is a sovereign nation and cannot take her attitude to the world decided from Britain or from the United States or from anybody else. A Canadian's first loyalty is not to the British Commonwealth of Nations but to Canada and to Canada's king and those who deny this are doing, to my mind, a great disservice to the Commonwealth."

(11-2-37)

Lord Tweedsmuir

Directeur: Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

Montréal, mardi 1 mai 1946

VOLUME XXXVII — No 105

REDACTION ET ADMINISTRATION

430 EST, NOTRE-DAME, MONTREAL

TELEPHONE: *BELAIR 3351

SOIRS, DIMANCHES ET FETES

Administration: BELAIR 3361

Rédaction: BELAIR 2984

Gérant: BELAIR 2239

LE DEVOIR

Les Quatre attribuent la Transylvanie à la Roumanie

Ce que l'autonomie représente pour les Canadiens français

Les soldats polonais refusent de retourner dans leur pays

Vaut-il mieux faire administrer ses affaires par un gouvernement où nous sommes en majorité, ou les confier à un autre où nous ne représentons que trente pour cent?

La dernière conférence intergouvernementale qui vient de s'interrompre brusquement à Ottawa est sans doute le plus grave assaut concerté du pouvoir central, depuis le début de la Confédération, pour saper efficacement la puissance des provinces. Mais ce n'est au fond qu'une des nombreuses étapes d'une lutte incessante qui se poursuit depuis plus de trois quarts de siècle entre un groupe de centralisateurs fédéraux et les législatures provinciales. Elle continue la bataille qui a marqué la loi confédérative, entre les tenants de l'union législative et de l'association fédérative; entre la majorité anglaise qui réclamait un gouvernement unique et un seul code de lois pour tout le pays, et la minorité franco-catholique qui voulait s'administrer elle-même suivant ses coutumes et sa religion. Les fédéralistes l'emportèrent, mais avec une loi imparfaite qui laissait de larges brèches et de dangereuses équivoques.

L'autonomie provinciale ne représente pas une conception identique dans toute la population canadienne. Chez nos compatriotes anglo-protestants, les préoccupations d'ordre racial et religieux ne se posaient guère dans le plan autonomiste, puisqu'ils étaient la majorité, mais le problème se résolvait plutôt dans une question d'indépendance locale dans l'initiative administrative.

Mais il en est différemment pour l'élément minoritaire franco-catholique. Car l'autonomie comporte alors en plus le droit essentiel pour cette partie de la population à se gouverner suivant ses traditions et coutumes, tant raciales que religieuses, et de diriger sa vie matérielle, tant politique qu'économique, à titre de minorité.

Dans le jeu de bascule de la politique, il est devenu coutumier de plaisanter sur l'autonomie provinciale et d'en parler comme d'une vieille balançoire électorale. Mais les plaisanteries faciles sur un pareil sujet indiquent plutôt une inquiétude légitime d'esprit. A toutes les heures graves de l'Histoire il y a toujours eu d'ailleurs des gens à calembredaines pour moquer tout et n'importe quoi et faire le jeu inconscient ou voulu de ses pires adversaires.

Il semblerait pourtant que la vérité est si éclatante que les longues démonstrations devraient être superflues.

L'autonomie pour nous, c'est le droit pour le franco-catholique Québec de faire ses propres lois par ses propres députés à la Législature où il est en majorité, au lieu de se les faire imposer par la majorité anglo-protestante du pays. La plus belle démonstration se révèle dans le domaine éducationnel. Il n'y a que dans Québec que la population canadienne-française — et quant à cela l'anglo-protestante aussi — jouit de ses pleins droits. Qu'arriverait-il, ou que se serait-il produit, si le fédéral avait légiféré en la matière et fait appliquer ses lois?

Le récent mémoire que la Chambre de commerce du district de Montréal vient de soumettre à la Commission royale d'enquête sur le service civil fédéral en est une autre illustration. Avec une proportion de plus de trente pour cent dans la population du pays, notre représentation dans le fonctionnarisme fédéral est descendue de 21% en 1918 à 12% en 1945, pour les salaires de \$2,400 et plus; pour ceux de \$3,000 et plus, le pourcentage qui était de 15% en 1918 est tombé à 9 en 1945; pour les postes de \$6,000 et plus, la proportion de 25 en 1918 est tombée à 8 en 1945.

Dans le service provincial, au contraire, les Canadiens français ont leur proportion. Et la raison est simple, c'est que là ils administrent leurs propres affaires.

Qu'il s'agisse d'octrois, de travaux publics, nous sommes toujours fort en dessous du pourcentage auquel notre chiffre de population nous donnerait droit. Même dans le nombre des collèges électoraux, Québec est constamment décalé!

La raison de cet état de choses n'est pas difficile à comprendre. Dans tout pays où une majorité est en présence d'une minorité de langue et de religion différentes, il y a grandes chances que la première opprime plus ou moins la seconde et lui nie sa part légitime d'influence. C'est ce qui explique qu'au Canada, où les deux langues ont pourtant rang officiel, le français est exclu de tant d'endroits où il devrait logiquement figurer, sauf dans le Québec, et qu'on ne consent même pas trop souvent à le tolérer en bilinguisme. Le français est traité comme langue d'une réserve.

L'excellente décision prise par M. Duplessis de ne présenter à la conférence qu'un mémoire en français a causé tout un émoi à Ottawa, parce qu'il affirmait notre caractère ethnique, alors que partout ailleurs le libellé exclusif anglais est la règle habituelle, tellement qu'on en a pris l'habitude résignée.

En résumé, il suffit de poser la question de savoir si le Canadien français préfère négocier avec un gouvernement où il est la majorité et situé dans son propre milieu, ou s'il aime mieux s'adresser à un gouvernement lointain où il ne représente que 30% en théorie et 15% en fait.

C'est tout cela que représente l'autonomie provinciale pour l'élément franco-catholique du Québec.

Si l'on considère le point de vue français et religieux, il est d'élémentaire sens commun que plus la mesure d'autonomie provinciale sera réduite et plus notre lot sera difficile. Car le Québec français autonome peut parler avec infiniment plus de force que s'il tombait dans l'unique statut minoritaire.

D'autres raisons, en dehors de ces considérations, militent pour le maintien autonomiste. C'est une règle constante que plus un gouvernement est proche de ses administrés, meilleure est la gestion des affaires. Il y a chance qu'un gouvernement dont les administrés sont à quelque cinq ou six cents milles soit une machine très coûteuse et d'une médiocre efficacité, dans l'ignorance mutuelle où gouvernants et administrés sont les uns des autres. Au lieu de chefs du pays, les administrés seraient réduits au régime des satrapes.

Cela est devenu pur lieu commun de répéter que Québec, parce qu'il n'obtient pas justice dans l'organisme fédéral, parce qu'il doit lutter constamment pour faire respecter les droits pourtant élémentaires, ne peut rien abandonner de la somme de son autonomie au fédéral.

Les événements se sont toujours chargés de prouver que nous n'avons jamais eu à nous féliciter de la moindre concession au fédéral et que les concessions temporaires finissent régulièrement par être permanentes.

Et comment veut-on qu'il en soit autrement? Si le fédéral était sincère — et il ne s'agit pas ici des partis libéral ou conservateur, car ils sont à ce point de vue semblables — il commencerait au moins par respecter les droits de la minorité.

Ce sont là des vérités qui n'ont rien de neuf, mais qui sont tout de même des vérités, si l'accoutumance et le désordre qu'on se plaît en certains milieux à semer dans les esprits sous couleur de fausse bonne-entente, etc., les font oublier à quelques-uns. Raison de plus pour se les rappeler.

7-V-48

Alexis GAGNON

Lettre d'Ottawa

Les placements anglais au Canada s'élèvent encore à \$1,500,000,000

Des valeurs de \$1,000,000,000 rapatriées depuis la guerre — Le gouvernement canadien n'a pas voulu forcer la Grande-Bretagne à liquider ses placements au Canada — M. Bracken provoque un débat sur les prix des produits agricoles

par Pierre VIGÉANT

Ottawa, 7 — Le chef de l'opposition, M. John Bracken, a provoqué hier soir, un grand débat sur la politique de plafonds des prix du gouvernement en ce qui a trait aux produits agricoles. Lorsque le leader parlementaire du gouvernement, M. Ian Mackenzie, a proposé que la Chambre se forme en comité des subsides pour étudier les crédits de l'agriculture, M. Bracken a présenté une motion de défiance qui affirme que la politique du gouvernement décourage la production des vivres dont on a tant besoin et impose aux producteurs du Canada une part disproportionnée du fardeau de maintenir la stabilisation des prix. Les députés de l'Ouest se sont lancés avec ardeur dans le débat qui n'était pas terminé lorsque la séance a pris fin à onze heures.

M. Bracken a soutenu que la production des porcs, des produits laitiers et des vivres en général diminuait par suite du sort injuste fait aux agriculteurs. Il a fait observer que le prix du blé était inférieur d'un dollar le boisseau au prix aux Etats-Unis, et que les agriculteurs se trouvaient ainsi à contribuer \$200,000,000 pour leur part au maintien de stabilisation des prix de sa principale denrée d'exportation plus bas que son principal

concurrent. Il a critiqué la politique suivie dans le cas du bétail qui fixe un plafond des prix de détail et n'en fixe pas sur le prix des animaux vivants. Il a affirmé que la production des volailles et du bétail diminuait et que le Canada ne pourrait remplir ses engagements envers le Royaume-Uni. Il a conclu en disant que la production agricole était à la baisse depuis 1944, tandis qu'elle devrait augmenter si le gouvernement offrait plus d'encouragement aux agriculteurs.

M. Gardiner répond

C'est le ministre de l'Agriculture, M. J.G. Gardiner, qui a répondu à M. Bracken au nom du gouvernement. Il a rappelé que le prix du blé est plus élevé aux Etats-Unis qu'au Canada depuis le début de la guerre et que cela n'a pas empêché le Canada d'obtenir en 1942 l'une des plus grosses récoltes de son histoire. Par contre, dit-il, le prix des porcs est plus élevé qu'aux Etats-Unis, la production des produits laitiers a augmenté ainsi que celle du bœuf. Si le beurre est rare, ce n'est pas que la production ait diminué mais que la consommation a augmenté. La politique du gouvernement répond aux vœux exprimés par les agriculteurs de l'Ouest qui

(suite à la page 2)

L'actualité

La pêche à l'aloise au Moulin-du-Crochet

Il n'est certes pas indispensable d'avoir du génie soi-même pour reconnaître le génie qui se peut éventuellement manifester chez les autres, pour en saisir les manifestations et en jouir.

De même, quoique ça soit un peu à l'envers, ne faut-il pas de toute nécessité se sentir le talent et le savoir-faire d'un Raphaël Sanzio pour comprendre que, dans le domaine pictural et sculptural, aussi bien que dans le domaine des lettres, abstraction et surréalisation sont choses qui n'ont pas grand bon sens.

Pareillement encore, sans éprouver de goût non plus que d'aptitudes particulières pour la pêche, sous quelque forme qu'on la puisse pratiquer, l'on peut admirer les pêcheurs, rechercher leur société et, à cette fin, s'imposer parfois d'évidents sacrifices.

C'est mon cas.

Combien d'heures, autrefois, du temps que je passais des vacances à Saint-Jean-Port-Joli, au pays de l'Islet, très pittoresque village dont mon confrère en journalisme Gérard Ouellette vient d'écrire l'histoire dans un gros livre qui s'intitule *Ma Pêche* — gros livre qui vaut d'être acheté, lu et gardé en bibliothèque, — combien d'heures, par des après-midi languides, au bout du quai, j'ai consacré à patiemment observer des pêcheurs à la loche.

J'ai bien écrit, des pêcheurs à la loche, non pas des pêcheurs de loches.

En effet, de loches, il arrivait qu'ils n'en prennent point.

Ces braves gens — des citoyens comme moi, ne sachant, en temps de vacances, quoi faire de leur corps — pêchant à la loche, pré-

naient parfois de l'éperlan ou de l'anguille, le plein fond d'une petite chaudière.

Leur électricisme se refusait à leur laisser rejeter à la mer, montante ou descendante, éperlans et anguilles qu'une pêche à la loche leur avait donnés.

Ils gardaient aussi, sans se faire prier, les loches que leur rapportait une ligne savamment hameçonnée pour la pêche à l'éperlan.

J'ai appris la patience à regarder faire ces gens, à me rendre compte tout-même jusqu'à quel sommet de longanimité leur patience se pouvait exercer. Le peu qui me restait de cette vertu si durement acquise — car la patience est une authentique vertu — je le leur dois.

(suite à la page deux)

Bloc-notes

Appréhensions et prétentions

Nos cousins de France devront donc s'élire une nouvelle constitution, et celle-ci, dans un délai de sept mois, devra bâtir un nouveau texte. Celui que les électeurs viennent de rejeter restera simplement comme un intéressant témoignage de l'état d'esprit des constituants d'hier. On y pourra relever, à part les tendances de fond qui faisaient dire à un journal qui ne passe point pour réactionnaire, la *Gazette de Lausanne*, que l'opinion française marquait un singulier déclin pour la liberté (nous résumons, sans nous attacher au texte, son impression générale), des indications curieuses.

Une singulière et craintive appréhension du passé d'abord. Ainsi ce texte qui confère à tous les Français et Françaises l'éligibilité aux plus hautes fonctions, qui abaisse l'âge d'éligibilité, disait en même temps: Les membres des familles ayant régné sur la France sont inéligibles à la présidence de la République.

Enfin on ne peut que se féliciter d'avoir un ancêtre qui a régné sur la France d'aujourd'hui, à tout prendre une certaine catégorie de Français? A quoi rime alors l'égalité des droits, à quoi rime la liberté du choix des citoyens? Un pareil texte frappe, à la vérité, tous les Français en même temps que les descendants des anciens souverains.

Où bien ne redoute-t-on le prestige des vieilles dynasties au point d'élever contre elles cette exceptionnelle barrière? Et alors quelle est, d'après les auteurs de ce texte, la force réelle du sentiment républicain dans le pays?

Autre texte, qui paraît souligner en même temps que la crainte d'un réveil monarchique d'étranges prétentions: l'article 119, pré-titulation et ses modalités; mais l'article 120 stipule que la forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision.

Ainsi les constituants d'aujourd'hui prétendaient lier toutes les générations à venir.

Singulière façon de respecter leur liberté.

Radio-Saint-Boniface

Radio-Saint-Boniface, qui inaugurerait la série des postes français de l'Ouest, est tout prêt. Il comptait même faire ses débuts hier 6 mai.

Mais un nouvel examen descriptif d'un règlement qui date de 1919 et qui exige des appareils spéciaux, qu'on n'a pu se procurer aussi tôt que l'on voulait, contraindrait d'ajourner à une quinzaine l'ouverture du poste.

C'est M. Camille Fournier, l'un des Canadiens français les plus connus du Manitoba et qui est présentement membre du Comité permanent de la Survivance française, qui représentera ce Comité auprès de Radio-Saint-Boniface.

O. H.

7-V-48

Le carnet

du grincheux

Un an aujourd'hui que les hostilités armées cessaient en Europe. Et la paix paraît encore lointaine.

Il faudrait sans doute une bombe atomique pour venir à bout de la dureté du cœur des hommes.

Un journaliste égyptien, de passage à Montréal, s'est étonné de n'y pas rencontrer d'Indiens dans les rues. Des touristes sont déjà allés au Caire sans rencontrer de pharaons.

La ville de New-York s'apprête à dépenser une somme de \$2,700,000 pour remettre en état, à Flushing, dans Long Island, un immeuble qui doit servir à l'O.N.U. La crise du logement sévit donc partout?

Le bureau fédéral de l'Indice sur le coût de la vie vient de faire une extraordinaire découverte. Le coût de la vie, dit-il, monte. Il n'y a que lui qui ne s'en était pas aperçu depuis cinq ans. Et c'est avec ça que l'on fait des statistiques!

Le Grincheux

7-V-48

M. Byrnes profite de la discussion des traités balkaniques pour réclamer la suppression de la censure soviétique dans l'est de l'Europe

Les communistes et socialistes français, maintenant qu'ils ont essuyé une défaite sur leur projet de constitution, se montrent aussi conciliants qu'ils étaient intraitables. Leurs chefs promettent de coopérer avec les autres partis dans la rédaction d'un document qui conviendrait à la majorité du pays. Les deux partis de gauche ont annoncé aujourd'hui que pour ce qui les concerne la nouvelle assemblée constituante sera élue le 2 juin devrait pouvoir accomplir son travail en quelques semaines seulement. Les résultats complets du plébiscite de dimanche donnent 10,490,581 "non", et 9,355,791 "oui".

Le M.R.P., qui a dirigé la campagne victorieuse des adversaires du projet, a décidé hier de demeurer dans le gouvernement de coalition jusqu'aux élections, afin d'éviter une crise ministérielle. Il est possible que cette attitude nuise au M.R.P. pour les élections, mais d'autre part, une crise ministérielle en ce moment, à la veille du vote, comporterait des dangers sérieux, car il est toujours à craindre que les communistes tentent un coup de force pour obtenir des postes de commande avant le scrutin. Le plus grand inconvénient d'une rupture en ce moment, ce serait de déranter la conférence des Quatre; car M. Bidault, quittant le cabinet, il faudrait qu'un nouveau ministre des Affaires étrangères reprenne le fil de ces conversations. Mais les autres ministres alliés hésiteraient sans doute à négocier en des matières aussi importantes, avec le représentant d'un gouvernement où ne demeureraient que les partis qui viennent de subir une défaite.

Les communistes attribuent leur échec aux socialistes, et ne cachent pas leur mécontentement; cependant ils s'efforcent d'éviter une rupture des deux groupes. Pour le moment il ne semble pas que les communistes ni les socialistes songent à retirer leurs ministres du cabinet. L'attitude soudain conciliante de la gauche est une habileté électorale; avec les problèmes aigus qui se disputent l'attention des Français, cela peut contribuer à déplacer les questions; mais le maintien du cabinet devrait assurer pendant la campagne électorale et au scrutin le minimum d'ordre essentiel.

LA POLOGNE

La plupart des soldats de l'armée polonaise qui a combattu dans les rangs alliés ne veulent pas retourner dans la Pologne actuelle; les nouvelles contraintes publiées il y a quelque temps étaient apparemment de la propagande pour inciter ces soldats à suivre les conseils intéressés des autorités anglaises. Les réponses aux questionnaires envoyés à ces troupes, tant en Angleterre qu'en Italie, indiquent que la forte majorité de ces Polonais n'ont guère confiance au régime communiste de Varsovie.

Le gouvernement anglais étudie ce problème; il est possible qu'il demande la collaboration de Washington pour assurer l'avenir de ces Polonais. Londres a déjà demandé l'aide des Dominions, mais l'agence "Reuters" rapporte que les problèmes d'après-guerre des Dominions les empêcheront d'apporter une aide tant soit peu considérable; il faut croire que l'Australie, qui voudrait augmenter sensiblement sa population par l'immigration, tient à n'accepter que des Anglo-Saxons. L'Angleterre, qui manque de main-d'œuvre, pourrait facilement absorber ces Polonais dans ses industries, mais avant d'en venir à cette solution le gouvernement anglais — surtout un gouvernement travailliste — consulterait les unions ouvrières du pays. M. Churchill avait déjà offert à ces soldats de leur octroyer la qualité de sujets britanniques, mais le cabinet actuel n'aurait pas encore examiné cette solution. Les troupes dont il s'agit comptent environ 135,000 hommes, dont 100,000 sont en Italie.

Cette armée, qui incarne l'un des peuples les plus héroïques et les plus éprouvés de la terre, et qui ne peut pas rentrer dans son pays "libéré", constitue le démenti le plus flagrant aux proclamations qui ont précédé et accompagné les capitulations ennemies; c'est la preuve éclatante que la Charte des Nations Unies n'est pas en vigueur. En 1939, quand la Pologne a fait face avec tant de ténacité à l'assaut allemand, elle a été rapidement vaincue, puis partagée par ses deux ennemis historiques qui avaient partie liée. M. Molotov a résumé cette histoire dans une phrase cynique: "Un coup rapide porté à la Pologne, d'abord par l'armée allemande et ensuite par l'armée rouge, et rien ne resta de ce vilain rejeton du traité de Versailles".

La Pologne était accablée sous une double occupation, mais elle pouvait conserver l'espoir qu'une victoire alliée restaurerait ses droits. Or elle a subi un autre malheur; ses ennemis se sont livrés la guerre entre eux, ce qui a fait passer la Russie dans le camp allié; ainsi, que la victoire penchât d'un côté ou de l'autre, la Pologne allait être la proie de l'un de ses ennemis; elle a lutté quand même, résistée, confiante malgré tout dans les promesses des Alliés d'Occident qui, après la défaite de l'Allemagne, ont abandonné et livré aux Soviets leur allée de la première heure.

POLITIQUE D'APAISEMENT

Chaque fois que les grands vainqueurs se sont occupés de la Pologne, ce fut pour affirmer le joug soviétique sur le pays. Même après la conférence d'Yalta — la plus importante étape de cette trahison — M. Eden disait aux Communes anglaises: "Nous n'avons pas l'intention de reconnaître le comité de Lublin; nous estimons qu'il ne représente pas du tout la Pologne". Mais ce groupe fut reconnu puisqu'il eut seize ministères sur vingt et un, les autres groupes n'obtenant que des postes secondaires. Les véritables chefs politiques du pays ont été assassinés ou emprisonnés. Le compromis d'Yalta était absolument incompatible avec la liberté polonaise, on a de plus laissé les Soviets supprimer toutes les clauses qui auraient pu atténuer cette capitulation.

Le Secrétaire d'Etat de Washington a annoncé il y a deux semaines l'octroi d'un crédit de \$50,000,000

au régime de Varsovie, à condition que ce gouvernement tienne des élections libres en Pologne. Ces élections étaient une des conditions posées à Yalta; elle a été mise de côté comme les autres, ajournée pendant que la police politique secrète poursuivait sa purge politique, sa persécution contre l'Eglise catholique, contre l'enseignement religieux. Au lieu d'exiger d'abord la tenue des élections, Washington se contente encore d'une promesse; lorsqu'il s'agit de nourrir des gens qui meurent de faim, il faut songer d'abord aux victimes; mais le crédit octroyé va servir à l'achat de locomotives et de wagons; ce matériel est nécessaire, les élections auraient cependant pu passer avant l'octroi du crédit, d'autant plus que cet outillage ferroviaire va remplacer dans une certaine mesure ce que les Russes ont emporté. Le nouvel ambassadeur polonais au Canada a dit en débarquant à New-York qu'il voulait négocier à Ottawa l'achat d'outillage pour les ports; là aussi il s'agit de remplacer le matériel que les Soviets ont pris à Dantzig et dans d'autres ports de la Baltique, qui étaient ou qui sont devenus polonais.

Chaque concession est accompagnée de nouvelles promesses; l'ambassadeur polonais à Washington, M. Lange, a déclaré que la Pologne tiendra des élections libres au cours de l'année, et le secrétaire d'Etat lui a dit que les Etats-Unis n'accorderont pas d'autre crédit à son pays sans de telles élections. Mais qui sera juge de la liberté des élections promises, à supposer qu'elles aient lieu? Est-ce qu'on les tiendra en présence de l'armée rouge, sous l'autorité du régime communiste actuel qui ne représente en rien le pays, sans surveillance internationale?

Il y a eu des élections dans les Balkans; Washington et Londres ont commencé par ne pas les accepter parce qu'elles n'avaient rien de démocratique; puis on a reconnu les gouvernements de Yougoslavie et de Roumanie, et à Paris, M. Byrnes songe à reconnaître le régime de Bulgarie en échange de concessions soviétiques sur l'Italie. Comment une concession de M. Molotov sur la frontière de l'istrie peut-elle avoir la vertu de rendre tout à coup démocratique le régime dictatorial de Sofia?

Les soldats de l'armée polonaise n'éprouvent pas la même confiance que Washington envers les gouvernements de Varsovie; ils craignent malgré toutes les promesses d'être envoyés au camp de concentration, ou en Sibérie, ou encore d'être liquidés dans la purge qui menace quiconque n'est pas sympathique aux Soviets. Parmi tant d'ombres au tableau du nouveau "ordre" international instauré par les vainqueurs, le sort de la Pologne demeure le grand scandale de la victoire alliée.

L'IRAN

Le Conseil de Sécurité serait bien content d'appréhender que l'armée rouge a quitté l'Iran, afin de rayer ce différend de son agenda, mais personne ne lui a encore apporté cette bonne nouvelle. Le prince Firoux, ministre de la Propagande à Téhéran, et sympathique aux Soviets, a dit hier soir que son gouvernement est convaincu que les troupes russes ont quitté le pays, qu'en autant qu'on le sache l'évacuation est complète, mais que Téhéran n'a pas reçu d'information officielle à ce sujet. L'ambassadeur iranien, M. Ala, a informé officiellement M. Lie que la situation qui règne dans la province d'Azerbaïdjan rend impossible au gouvernement iranien de vérifier si toutes les troupes soviétiques ont quitté le pays dans le délai fixé par l'accord du 5 avril, c'est-à-dire hier soir à minuit.

Par l'accord iranien-soviétique les Russes reconnaissent aussi que la situation dans la province d'Azerbaïdjan est un problème d'ordre intérieur qu'il appartient au gouvernement iranien de résoudre. Or M. Ala ajoute dans sa communication remise hier soir vers 11 heures, que son gouvernement ne peut s'assurer de ce qui se passe dans la province du nord, parce qu'il a été incapable d'exercer une autorité effective dans cette région depuis le 7 novembre 1945, et cela à cause d'une intervention soviétique qui a déjà fait l'objet d'une plainte iranienne au Conseil de Sécurité.

Devant ce rapport, les délégués sont indécis. L'Iran ne peut pas les éclairer, et d'autre part l'Union soviétique n'a pas envoyé la réponse par laquelle elle devait annoncer officiellement pour le 6 mai l'évacuation complète de ses troupes. M. Gromyko a dit qu'il estime que l'accord du 5 avril a clos la question; tout indique qu'il s'abstiendra d'assister aux délibérations sur ce sujet, et que Moscou ne donnera pas même au Conseil les renseignements qui lui permettraient de disposer de ce litige.

A Paris, les Quatre ont ajourné le projet de traité italien sur lequel ils ne s'entendent pas, et abordé les traités balkaniques. Ils ont décidé aujourd'hui que la Transylvanie, que Hitler avait donnée à la Hongrie, retournera à la Roumanie. M. Byrnes profite de cette discussion pour demander à la Russie de lever la censure qui couvre l'est de l'Europe; on dit que le secrétaire d'Etat va tenter aussi une manœuvre analogue pour supprimer les barrières qui entourent la zone russe en Allemagne, qu'il invoquera l'accord de Potsdam et utilisera son projet de pacte des Quatre pour le désarmement du Reich, pour faire tomber ce mur. Il semble que l'opposition éternelle manifestée à Moscou contre ce projet de M. Byrnes, c'est qu'il comporterait la formation d'une commission des quatre puissances, avec mission de parcourir toutes les parties de l'Allemagne pour surveiller les industries.

La censure et les barrières dont s'entourent les communistes, tant en Russie que dans les autres pays qu'ils dominent, constituent la plus évidente différence entre eux et la démocratie occidentale. Ce "rideau de fer" permet aussi tous les ostracismes et les persécutions, comme il peut favoriser des préparatifs militaires clandestins. Sur ce point comme sur maints autres le communisme est aux antipodes de la liberté.

Paul SAURIOL

7-V-48

Avis de décès

DION. — A Sainte-Thérèse de Blainville, le 5 mai 1946, à l'âge de 62 ans et 2 mois, est décédée Mme Léon Dion, née Pilon (Marie-Anne). Les funérailles auront lieu le 8 courant à Sainte-Thérèse. Le service sera célébré à 9 h. 30. Et de la au cimetière du même lieu. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANTHIER. — A Montréal, le 6 mai 1946, à l'âge de 57 ans, est décédé, Emile Lanthier, principal à l'école Champlain, fils de Dalm Lanthier et de Lucie Proulx, décédés. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 mai, à 9 heures, au repos de l'âme de feu P. V. Rougier, jusqu'à son décès président de la maison Rougier Frères, Inc., de Montréal, dont nous annonçons dernièrement la mort survenue en France à Parenting. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Service

ROUGIER. — Un service sera chanté en l'église Notre-Dame, de Montréal, jeudi prochain, le 9 mai, à 9 heures, au repos de l'âme de feu P. V. Rougier, jusqu'à son décès président de la maison Rougier Frères, Inc., de Montréal, dont nous annonçons dernièrement la mort survenue en France à Parenting. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Nécrologie

BEAUCHAMP. — A Ottawa, le 3, à 68 ans, Eugène Beauchamp, époux de feu Philomène Lisabel, en 2e, d'Amada St-Jacques, 327 Sussex.

BERGERON. — A Montréal, le 5, à 53 ans, Léon Bergeron, époux de Rosa Richer, 2043 de Villiers.

BERGERON. — A Montréal, le 5, à 28 ans, Alexandre Bergeron, époux de Jeanne Ste-Marie.

BLOUIN. — A Montréal, le 5, à 85 ans, Mlle Hénédine Blouin, 2245, rue St-Jacques.

BLAIN. — A Verdun, le 5, à 46 ans, Paul Blain, époux de feu Yvonne Richer, 4540 Wellington.

DAVID. — A Montréal, le 5, à 63 ans, Josée David, époux de Rose-Anne Quévillon.

DENIS. — A Montréal, le 5, à 84 ans, Louis Denis, époux de Josephine Roch, 1287 Amherst.

HORTON. — A Montréal, le 5, à 57 ans, Charles-John Horton, époux de Marie Beaudet.

GIRARD. — A Montréal, le 6, à 65 ans, Mme Georges Girard, née Lydia Polier, 5016 Ste-Marie.

GUÉREAU. — A Montréal, le 5, à 43 ans, Joseph Guéreau, époux de Irène nées de feu Reine Brault, en 2e, de Florence Langlois, 3411 Belchasse.

HANFIELD. — A Montréal, le 4, à 69 ans, Wilfrid Hanfield.

LACOSTE. — A Montréal, le 5, à 63 ans, Josephine Brodeur, épouse de M. L. Lacoste, 6884 Brind.

McGREGG. — A Montréal, le 6, à 47 ans, Patrick McGregg, fils de Patrick McGregg et de Rose Dubord.

NADON. — A Montréal, le 5, à 18 ans, Maurice Nadon, fils de M. Nadon et d'Adeline Goyette, 5153 Notre-Dame ouest.

QUELLETTE. — A Montréal, le 6, à 74 ans, Ernestine Quellette, épouse de feu Joseph-Willard Quellette, 8753 Berri.

PAPINEAU. — A Montréal, le 5, à 73 ans, Exilida Valliquette, épouse de feu Henri Papineau, 8215 av. des Belges.

RAYMOND-MONGEAU. — A Montréal, le 6, à 81 ans, Ombeline Mongeau, épouse de feu Narcisse Raymond.

SAMUEL. — A Montréal, le 5, à 72 ans, Mme veuve Sam Samuel, née Rose de Lina Franconeur.

SCHMELZER. — A Montréal, le 6, à 52 ans, Daniel Schmelter, époux d'Aurore LeBel.

TRUDEAU. — A St-Lambert, le 6, à 40 ans, Adèle Trudeau, épouse d'Antoine Fiffre.

VALQUETTE. — A Montréal, le 5, à 75 ans, Mme Alphonse Cardinal, épouse de Séverin Valliquette.

A l'étranger

NEW-YORK. 2 mai. — A New-York, à l'âge de 81 ans, est décédé le Dr Simon Flexner, médecin très renommé à cause de ses recherches concernant les maladies infectieuses, notamment la dysenterie, la méningite, la paralysie infantile et la tétanie encéphalique. Le Dr Flexner fut l'organisateur et le premier directeur de l'Institut Rockefeller pour recherches médicales. Il fut directeur de l'Institut de 1905, lorsqu'il fut élu directeur émérite. Même après avoir pris sa retraite, il demeura très actif, donna des conférences, écrivit et continua ses recherches. Il était membre d'une famille d'une distinction intellectuelle exceptionnelle. Son frère Abraham, qui lui survit, fut l'organisateur et le premier directeur de l'Institut pour études avancées à Princeton, N.J. Un autre de ses frères, Bernard Flexner, était un avocat très renommé. Outre sa femme, le Dr Flexner laisse deux fils, William Welch Flexner, professeur de mathématiques à l'université Cornell, et maintenant en voyage commandé par le gouvernement à Londres, et James Thomas Flexner, auteur, Boston, 2 mai. — A Boston, à l'âge de 77 ans, est décédée Mlle Zora du Pont de Cambridge, sœur de feu le sénateur Coleman T. du Pont de Delaware. Née à Louisville, Ky., Mlle du Pont brisa avec les traditions de la société en refusant d'avoir un appartement à un parti déterminé, mais tout au long de sa vie s'aligna aux côtés qu'elle jugeait libérales ou progressistes. New-York, 3 mai. — A New-York, à l'âge de 73 ans, est décédé le Dr Abraham Lipkoff, auteur et autoprof à la tête du département allemand du Seward High School, Dublin, 4 mai. (C.P.) — A Dublin, à l'âge de 59 ans, est décédé M. George Mahoney, C.B.E., le haut-commissaire du Canada, en Irlande. Il donna vingt-cinq ans de sa vie au corps diplomatique. M. Mahoney, qui était au service du gouvernement canadien à Washington depuis 1916 jusqu'à ce qu'il soit transféré à son poste de Dublin, succédant à John D. Kearney, n'avait pas très bonne santé depuis son arrivée dans ce pays. Il laisse outre sa femme, une fille et un fils.

CALENDRIER

5e mois. **Mai**. Demain: **MERCREDI, 8 MAI 1946**. Apparition de S. MICHEL, ARCH. Lever du soleil, 4 h. 39. Coucher du soleil, 7 h. 14. Lever de la lune, 11 h. 25. Coucher de la lune, 11 h. 55. Nouvelle lune, le 1, à 8 h. 16m. du matin. Premier Quartier, le 8, à 9 h. 12m. du matin. Pleine lune, le 15, à 9 h. 52m. du soir. Dernier Quartier, le 23, à 11 h. 2m. du soir. Nouvelle lune, le 30, à 3 h. 49 du soir.

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

Le journal est imprimé au no 430 rue Ste-Denis est. A Montréal, par l'imprimerie Canadienne (la responsabilité limitée) dirigée par M. Georges Pelletier, directeur-gérant. La Canadian Press est seule autorisée à reproduire pour réimpression de tout les dépêches attribuées à la Canadian Press. L'Associated Press ou à l'agence Inter-Press ou de toutes les autres agences locales que le "Devoir" publie. Toute reproduction des dépêches publiées dans le "Devoir" sont également réservées.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe Ministère des Pôstes Ottawa

Lettre d'Ottawa

(suite de la première page)

réclamaient la stabilisation des prix des produits agricoles. Il est plus important d'établir un prix de \$1.55 du bœuf de bled pour une période de cinq ans que d'obtenir actuellement \$1.85 et d'avoir à se contenter de 85 cents dans quelque temps.

M. Coldwell

Le chef de la CCF, M. Coldwell, a convenu que la stabilisation des prix des produits agricoles est désirable, que les agriculteurs ne désirent pas obtenir des prix spéculatifs en risquant des prix bas d'ici quelques années. Il a cependant endossé l'assertion de M. Bracken à l'effet que l'on décourage la production en haussant le coût de production des agriculteurs sans effectuer un relèvement correspondant des prix de leurs produits. Il a rappelé l'augmentation de 12% p.c. des instruments aratoires et l'augmentation de 2 cents le gallon de la gazoline dans l'Ouest. Il a dénoncé les fabricants des instruments aratoires qui exigent des prix exorbitants depuis 45 ans comme l'a déclaré un comité parlementaire en 1937 et les salaisons qui fixent à leur gré le prix des animaux vivants.

M. Pouliot a fait une tirade amusante pour montrer que le prêt à l'Angleterre imposerait une hypothèque sur les générations à venir. Il s'était livré alors une série de calculs pour montrer que bien peu de députés, surtout encore vivants lorsque l'Angleterre finira de rembourser le prêt à l'an 2,000. Le député de Wood-Mountain, M. Argue, qui a 25 ans, dit-il, aura alors 79 ans et sera probablement arrière-grand-père. Le ministre des Finances aura alors 106 ans, le premier ministre 126 ans, le chef de l'opposition 116 ans, le chef de la C.C.F. 112 ans et le chef du crédit social sera encore que centenaire. M. Pouliot a passé en revue tous les députés avec lesquels il en vient le plus souvent aux prises en leur souhaitant longue vie afin d'être toujours du paiement du dernier versement.

M. Hsley

Les renseignements les plus intéressants que l'on ait obtenus au cours du débat ont trait aux capitaux anglais placés au Canada. En réponse à M. Pouliot, M. Hsley a déclaré que toutes les obligations du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux détenues en Grande-Bretagne avaient été rapatriées au cours de la guerre. M. John Probe, député coopératiste de Regina, a voulu obtenir un tableau d'ensemble des placements anglais au Canada après avoir rappelé que 96,67 pour cent des actions privilégiées et 47,24 pour cent des actions ordinaires du Pacifique sont détenues en Grande-Bretagne.

M. Hsley a répondu que les placements anglais au Canada représentent actuellement environ \$1,500,000,000, tandis que les placements canadiens en Grande-Bretagne sont d'environ \$150,000,000. Cette somme de \$1,500,000,000 ne tient pas compte des \$500,000,000 en valeurs qui garantissent ce qui reste à rembourser du prêt sans intérêt de \$700,000,000 consenti en 1942.

Le ministre du Travail, M. Humphrey Mitchell, a affirmé que l'indice des salaires était plus élevé qu'il ne l'avait jamais été au Canada et qu'il fallait le protéger ainsi que le niveau de vie. M. J. A. Ross, député conservateur de Souris, a fait observer que les agriculteurs de l'Ouest seraient plus riches de \$400,000,000 si on leur avait permis de vendre leur récolte de céréales au prix du marché mondial. M. Joseph Burton, député coopératiste de Humboldt, a déclaré que le gouvernement devrait se débarrasser du capitalisme monopolisateur. M. John Sinnott, député libéral de Springfield, a affirmé que les dividendes des compagnies qui fabriquent des instruments aratoires n'ont jamais dépassé cinq pour cent et que les agriculteurs ont réalisé des profits plus considérables que cela au cours des cinq dernières années.

Dans l'après-midi, la Chambre a repris l'étude en comité général du projet de loi qui donne suite à l'accord financier intervenu entre le Canada et le Royaume-Uni. Le ministre des Finances, M. Hsley, a professé longuement, sérieusement et patiemment de l'économie politique pour répondre aux questions des députés, notamment de M. Jean-François Pouliot. Les cours de M. Hsley ne sont pas passionnants en dépit de la bonne volonté et du travail appliqué du professeur, plusieurs des questions de M. Pouliot ressemblaient étrangement à des "colles" mais M. Hsley y a répondu par de longues dissertations sur la nécessité de permettre à l'Angleterre de recréer une politique commerciale libérale dans l'intérêt du commerce canadien d'exportation.

Ces placements se composent de \$500,000,000 d'actions payables en fonds canadiens, de \$500,000,000 de valeurs payables en sterling et de \$250,000,000 qui représentent des usines, des filiales canadiennes d'entreprises anglaises, des propriétés immobilières, etc. En 1939 les placements anglais au Canada représentaient environ \$2,500,000,000 ce qui signifie que l'on a rapatrié des valeurs d'environ \$1,000,000,000 dont \$700,000,000 d'obligations du gouvernement et des Chemins de fer nationaux.

M. Coldwell a exprimé le regret que les valeurs qui garantissent indirectement le prêt sans intérêt et qui se composeraient principalement d'actions du Pacifique Canadien n'aient pas été obtenues purement et simplement comme garanties collatérales afin d'empêcher que ces actions ne soient venues aux États-Unis et ailleurs. M. Hsley a répondu que le fait de requiescencer ces actions pour les céder au gouvernement canadien aurait causé beaucoup d'irritation chez l'épargnant anglais et que le gouvernement anglais se contente de rembourser le prêt avec le produit de ces valeurs toutes les fois qu'un détenteur décide de son propre gré de les vendre.

M. Hsley a ajouté que ces valeurs ne représentent qu'une garantie négative, que le gouvernement de Grande-Bretagne n'a jamais engagé positivement telle ou telle valeur comme garantie. Il a dit qu'il ne pouvait, comme le demandait M.

Pouliot, donner une liste de ces valeurs. Il a cependant précisé que des capitaux anglais considérables se trouvaient placés dans des entreprises telles que le Pacifique Canadien, la compagnie de la Baie d'Hudson, Cartwright's, Canadian Industries, Barclay's Bank et certaines autres banques.

M. Hsley a fait une déclaration importante touchant le rachat des placements anglais au Canada. La question a été étudiée avec soin, dit-il, et après des discussions entre les représentants des deux pays, le gouvernement en est venu à la conclusion que si le Canada forçait le Royaume-Uni à liquider tout l'actif qui lui restait au Canada pour financer ses achats d'ici d'autres pays se trouveraient entraînés à suivre.

(suite à la page trois)

L'actualité

(suite de la première page)

A-t-il fait que j'en ai tout de même, la fois du lac Lucille, une admirable dose de patience pour sur les marionnettes massées en nuages pour l'assaut du canot fragile d'où mon compagnon, par d'artistes que moulinets, lançait une mouche agaçante à des truites qui ne sautaient pas?

Et quelle patience encore que la mienne, cette autre fois, les Sylvestres, non loin de Saint-Émile-de-l'Énergie, mes compagnons, en ma présence, qui les voulait reconforter, passèrent tout un jour, du lever au coucher du soleil, sans rien sortir d'eau pourtant poissonneuses, voire très poissonneuses, s'il en fallait croire les histoires qui se racontent à leur propos.

Me foudrait-il parler des achi-gas que je me décidai à prendre, d'un hain adroit quelque novice, un bon jour, quelque part dans la vallée de la Gâtine, simple histoire de sauver d'un morne désespoir un petit poisson, mais, en cette occurrence, à bout de patience? L'on m'aurait ma parole en doute et l'on croirait à une autre de ces histoires de pêche.

Ce qui précède a déjà surabondamment démontré l'estime en laquelle je tiens les pêcheurs, la sympathie qu'à l'occasion je leur sais manifester.

C'est tellement le cas que je ne sais rester indifférent aux nouvelles relatives à la pêche et aux poissons que les journaux reproduisent de temps en temps. Le New York Times vient par exemple de publier un article de plus de deux colonnes sur la pêche printanière à l'alose dans la rivière Hudson.

Je l'ai lu, en tier, à l'intention de mes amis les pêcheurs.

L'alose, de la famille des clupeïdes, est une cousine du hareng, de la sardine et de l'anchois, mais une cousine de bonne taille. Au pied-de-rot et non pas un juge trop flatteur de celui qui la capture, elle peut peser jusqu'à deux pieds de long, sans compter les arêtes. Ce poisson est migrateur anadrome, ou plus exactement potamodrome, c'est-à-dire qu'il remonte de la mer dans les fleuves pour pondre.

Et c'est dans les fleuves, au moment de la montée, que se fait au printemps, que les pêcheurs vont prendre l'alose.

Le jeu n'est pas difficile: il suffit de puiser dans les bacs d'aloses et de laisser s'égoutter le peu d'eau qui leur reste autour des poissons pour leur constituer un habitat.

La présente saison hudsonienne de l'alose n'était pas commencée, ou si peu, que des pêcheurs de ces parages en avaient pêché, au dire du New York Times, un peu plus de deux millions de livres. Pour une pêche à l'alose, il paraît que c'est à peine miraculeux.

L'alose — s'il est permis de parler au singulier d'un poisson qui n'existe qu'à l'état de progression géométrique — fréquente les eaux lauriennes autant qu'hudsoniennes.

Dans les alentours de Montréal elle affectionne de façon tout particulière d'y aller à quatre ou vingt ans, le passage de la rivière des Prairies, se cherchant des frayères en amont.

Au Moulin-du-Crochet, près duquel se trouvait alors, sur la berge même, un monastère des Religieuses du Bon-Pasteur, il s'en pratiquait, au filet, des pêches invraisemblables. Les amateurs, contre le paiement d'un modique droit de cinquante sous, pouvaient puiser de l'alose à satiété, dans le rapide qui longeait le mur du vieux moulin ou encore dans un vivier, si tout près.

Des gens portaient de Ver-à-un de la Pointe-Saint-Charles, de Saint-Henri et de Notre-Dame-de-Grâce, aussi de Maisonneuve et de Rosemont, pour tondre une épaisse qui ne revenait jamais vide. En une soirée, deux hommes prenaient ou pouvaient prendre assez de poisson pour nourrir tout un quartier.

Ces beaux jours et bons temps sont passés et révolus. Un barrage se dresse maintenant en amont, le rapide est disparu et le moulin s'en est allé avec le pic du démolisseur.

L'alose ne remonte plus au delà de Saint-Vincent de Paul, où les lieux ne paraissent pas être aussi propices à la pêche à l'épuisette.

Raconter les pêches à l'alose, par patience et dévouement d'amitié, j'ai regardé faire par d'autres dans les eaux du Moulin-du-Crochet, ça serait plus qu'une histoire de pêche, une histoire à n'en plus finir.

Disons simplement que le poisson remarquable dans toutes les histoires de pêche à l'alose, c'est qu'il peut y avoir exagération, parfois, quant à la dimension des poissons, mais jamais quant à leur nombre.

L'alose est pour le pêcheur qui

n'aime pas rentrer bredouille, le poisson par excellence.

Quel dommage que les pêches du Moulin-du-Crochet n'existent plus! Un fervent de l'art halieutique se devrait d'en écrire l'histoire. Ça serait une histoire de pêche et qui pourrait être crue.

Albert ALAIN

La température

7 (C.P.) — Voici les prévisions atmosphériques transmises à 11 heures cet avant-midi par le bureau météorologique de Dorval:

RÉGIONS DE MONTREAL-OTTAWA. LAURENTIDES, QUEBEC ET SHERBROOKE: Nuageux puis plus clair ce soir. Beau demain. Vente du nord-ouest. Minimum ce soir et maximum demain à Montréal et Ottawa: 30 et 36; Laurentides: 28 et 34; Québec: 30 et 34; Sherbrooke: 32 et 36.

RÉGION DU ST-MICHEL. Nuageux puis plus clair vers minuit. Beau demain. Vents du nord-ouest. Minimum ce soir et maximum demain à Châteauguay: 28 et 31; à Rivière-du-Loup: 32 et 30.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

RAPPORT MARITIME — 10.30 a.m., Montréal, le 7 mai 1946.

MONTREAL A QUEBEC

LONGUE POINTE. 5 — Clair, léger nord. Montant 5.45 a.m. "Geo. L. Eaton", 5.20 a.m. "J.N. McWaters", 5.25 a.m. "P.G. Campbell", 5.40 a.m. "Rocky Mountain Park", 5.50 a.m. "Sept. Les Traders", arrivés 2.10 a.m. "Poplar Branch", 6.10 p.m. hier. "Redrive", descendant arrive 8.15 a.m. "J.A. MacDougall", 7.05 p.m. "Super", 7.15 a.m. "Rayneville".

ST-MICHEL. 14 — Clair, nord-ouest. Descendant 7.40 a.m. "E.P. Murphy", 8.30 a.m. "Empire MacCallum", 8.55 a.m. "Maplebranch".

SOREL. 39 — Nuageux, nord-ouest. Montant 8.25 a.m. "North Trader", parti 7.35 a.m. "S.G.C. Berthier", arrivé 7.15 a.m. "Fleur de Lys", passé 8.30 a.m. "Glen-clova", arrivé 7.10 p.m. hier. "Irish Ash", arrivé 3.50 p.m. "S.G.C. Frontenac et Barge".

TROIS-RIVIERES. 71 — Nuageux, nord-ouest. Montant 3.20 a.m. "A.C.D.", arrivés 4.45 a.m. "D'Auteuil 11", 8.30 a.m. "Lucie Allard", 1.30 a.m. "Jacob Luckenbach", passés 5.50 a.m. "Quinnette et Barge", 4.50 a.m. "Savoy", 3.20 a.m. "Wentworth Park". Descendant 8.15 a.m. "Franquelin".

POINTE CITROUILLE. 84 — Nuageux, nord. **GRONDINES.** 98 — Nuageux, nord. Descendant 6.05 a.m. "S.G.C. Safegaurd", 7.55 a.m. "City of Montreal".

ST-NICOLAS. 27 — Clair, nord-ouest. Montant 7.15 a.m. "Pendant Head", descendant 7.50 a.m. "J.C.T.", 6.05 a.m. "Stee-Anne Transport".

QUEBEC. 129 — Nuageux, ouest. Parti montant 7.15 a.m. "Rivière Verte", parti 9.10 a.m. "Herdias", ancré 7.40 a.m. "Empire Mac Rae", arrivé 9.15 a.m. "Empire Kangaroo", arrivés hier montant 9.30 p.m. "Cecilia L.", 7.30 p.m. "Empire Grange".

ST-JEAN D'ORLÈANS. 14 — Nuageux, sud-ouest. Montant 8 a.m. "Rideauville". Descendant 3.40 a.m. "Donnacona 3", 6.40 a.m. "Grainot", 8 a.m. "Aspasia Nomikos".

ILE AUX GRUES. 31 — Nuageux, sud-ouest. Montant 8 a.m. "Francherville".

GOLFE

REUNIONS-CONFÉRENCES

MARDI, 7 MAI

FRATERNITE CANADIENNE DES EMPLOYES DE CHEMINS DE FER ET AUTRES TRANSPORTS. LOCAUX 214 et 210 — A 2 h. 30, dans la salle de l'assistance publique. Les employés du département de l'entretien, assemblée à 8 h. 30 au même endroit.

CAMPAGNE D'EMBELLEMENT. Soirée récréative dans la salle paroissiale du P. A. Coeur, coin d'antioir. P. 15.

JOURNÉES MÉDICALES DE MONTREAL. — A l'Hôtel Windsor, deuxième tournée du congrès. Sujet à l'étude: le cancer. Soit la présidence du Dr Armand Frappier, président de la Société médicale de Montréal.

L'ÉCOLE TECHNIQUE. — A 8 h. 30, dans le grand amphithéâtre de l'École Technique de Montréal, 200 ouest, rue Sherbrooke, conférence de M. Jean J. Gauthier, de la compagnie "Osmose Wood Preserving". Suivie d'un film en couleur sur la

CAP SAUMON. 82 — Nuageux, sud-ouest. Montant 5.15 a.m. "Manchester Commerce", 5.20 a.m. "Empire Asquith", 6.10 a.m. "E.A.S.", 7.20 a.m. "Britambur".

POINTE NOIRE. 103 — Pluie, nord-est. **POINTE AU PERE.** 158 — Nuageux, nord-ouest. Montant 8.25 a.m. "Fry Koe II", 40 milles à l'est. 2.50 p.m. hier. "Picotée", 10.15 p.m. hier. "Highland Park", 45 milles à l'est.

MATANE. 202 — Nuageux, nord-ouest. **CAP DES ROSIERS.** 354 — Pluie, fort nord-est. **BERSEMIS.** 170 — Nuageux, calme. **POINTE DES MONTES.** 520 — Nuageux, ouest.

ANTICOSTI. P. OUEST, 332 — Brume épaisse, calme. **POINTE DE L'EST.** 444 — Nuageux, nord. **CAPE RACK.** 635 — Brume épaisse, ouest. Montant 2.20 p.m. hier. "Sunalta Park", 11.50 p.m. hier. "Temple de neige". Vent fort sud-est. Mauvaise visibilité.

MONTREAL EN MONTANT

LACHINE. 8 — Nuageux, nord-ouest. Descendant 4.10 a.m. "S. Misener", 5 a.m. "Translake", 7.35 a.m. "J.B. Richards", 12.55 a.m. "Kingdoo", 2.05 a.m. "E.P. Murphy", 11.50 p.m. "J.A. Houson", 11.45 p.m. "Kenora", 5.05 p.m. "Super", 6.35 a.m. "Montant 6.35 a.m. ce matin, "L.J. Misener".

CASCADES. 21 — Nuageux, nord-ouest. Descendant 6.25 a.m. "Keystate", 8.20 a.m. "Kimount", Montant 4.30 a.m. "Sackatoon", 5.40 a.m. "Grammont", 6.55 a.m. "Redriver", 7 a.m. "R.S. Misener".

COTEAU. 33 — Nuageux, nord-ouest. Descendant 5.15 a.m. "Weymouth", 5.35 a.m. "Lawrence", 7.45 a.m. "King-doo".

CORNWALL. 62 — Nuageux, ouest. Montant 2.54 a.m. "Simcolite", 2.45 a.m. "Bayleaf", 4.45 a.m. "Mondoc", 5.55 a.m. "City of Toronto", 6.35 a.m. "J.H. Price".

DICKINSONS. 72 — Nuageux, ouest. Montant 5.05 a.m. "Rockcliffe Hall", 5.30 p.m. hier. "Ottawallite".

GALOPS. 99 — Clair, nord-ouest. Hauteur de l'eau 17' 9". Descendant 4.50 a.m. "Rad-wood", Montant 1.30 p.m. hier. "Britannia".

PORT WELLS. 298 — Descendant 2 a.m. "J.P. Burke", 4.55 a.m. "Saracen", 1.40 p.m. hier. "Lakeshell", 9.40 p.m. "Rid-wood", 11.50 p.m. "J.A. Houson", 10.45 p.m. "W.B. Reynolds", Montant hier 2.40 p.m. "Shelter Bay", 5.55 p.m. "Rearoy".

P. COLBORNE. 321 — Pluie, sud-ouest. Descendant 3.17 a.m. "Transbay", 6.10 p.m. "Algoway", arrivé "Royalton", Montant 1.40 a.m. "Reno", 1.50 p.m. "Reno", 4.20 p.m. hier. "Fort Wilcox", 8.50 p.m. "Ruthenfeld", 9.40 p.m. "Locolite".

SAINT-ÉMILE. 820 — Clair, léger ouest. Montant 5.35 a.m. "Mondoc", 5.30 p.m. hier. "Edmonton", 6.10 p.m. "Soo-doo".

PORT WILLIAM. 1057 — Parti descendant 5 p.m. hier. "Selkirk", 5 p.m. "J.B. Eades".

PORT ARTHUR. 1057 — Parti descendant 11 a.m. hier. "Geo. Hindman", 5 p.m. "Mathewson & Windoc", 6 p.m. "Sir Thos. Shaghnessy" et "Captain C.D. Secord", "Starbuck", 9 p.m. "Prescott". Arrivés montant hier 10 a.m. "N.B. Mac-pherson", 11 a.m. le 5 mai, "Ontario", midi, "Huron".

LES MEDECINS RECOMMANDENT NOS

BANDES HERNIAIRES.....

Une spécialité de la

PHARMACIE MONTREAL

Charles Duquette, propriétaire

La plus grande pharmacie de détail au monde.

Portes la bande qui convient à votre malaise. Nous avons un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

TOUR ET NUIT

HA. 7251

préservation des bois et d'un autre film sur l'utilisation des bois dans l'industrie moderne. Soirée sous les auspices de la Corporation des techniciens diplômés.

MERCREDI, 8 MAI

CULB ST-LAURENT KIWANIS. — A midi trente, dans la salle de bal de l'hôtel Ritz-Carlton, dîner-causette. Conférence d'information: M. Peter Aylen, surintendant général du service international de la Canadian Broadcasting Corporation. Sujet: "The Voice of Canada".

LA SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE CANADIENNE-FRANÇAISE. — A 8 h. 30, à la bibliothèque municipale, 1210 est, rue Sherbrooke, réunion mensuelle des membres. Causerie de Mme Florence Fernet-Martel. Sujet: "Z

EDITION QUOTIDIENNE	
CANADA	\$5.00
(Sauf Montréal et la banlieue)	
Etats-Unis et Empire britannique	6.00
UNION POSTALE	10.00
EDITION HEBDOMADAIRE	
CANADA	2.00
Etats-Unis et UNION POSTALE	3.00

MAXIMUM et MINIMUM :
Aujourd'hui maximum, 52.
Minimum, 38.
Demain maximum, 50.
Minimum, 36.
Même date l'an dernier, 45.

BAROMETRE : 10 h. a.m., 29.50; 11 h. a.m., 29.55; midi, 29.60.

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

Rapports de la médecine avec la musique et la peinture

Causeries des docteurs Albert Jutras et Jean Saucier aux diners des Journées médicales — Ce matin, symposium sur les maladies estivales

La causerie d'après-dîner, aujourd'hui, aux Journées médicales qui se tiennent en l'hôtel Windsor, a été faite par le Dr Albert Jutras, qui a parlé des "Médecins et la peinture", continuant la série des conférences d'été, — qui viennent rompre la tension de la série d'études à caractère plus scientifique de ces Journées — sur les principaux violons d'Ingres des médecins.

Le sujet du symposium de ce matin, "Les maladies estivales", est d'intérêt général et d'une grande actualité, maintenant que nous voici déjà presque aux beaux jours.

Le Dr Aimé Desforges a traité des dermatoses estivales. Les éruptions ont un vaste sujet qui a été traité comme suit: le Dr Gustave Charest a parlé de l'épidémiologie des éruptions estivales de la région de Montréal; le Dr Norbert, des éruptions aiguës de l'enfant, et le Dr Saint-Jean Desrosiers, des éruptions chez les adultes. L'étude du Dr Gérard Casgrain portait sur la fièvre des foies; celle du Dr Edmond-It. Bellemare, sur les moustiques et le D.D.T.

Les médecins et la peinture

Presque toutes les sciences qui concourent à la médecine se préoccupent de formes et de couleurs, a dit le Dr Albert Jutras. Pour satisfaire son besoin de savoir, pour conduire à bien ses observations, le médecin utilise et affine sans relâche son système sensoriel, ses yeux surtout.

Un tel entraînement visuel l'améliore à la fois dans la pratique de sa profession et dans ses aptitudes à reconnaître et à aimer le beau.

Les médecins aiment la peinture, la modalité la plus complète et la plus élevée des arts plastiques.

Les médecins achètent la peinture. Dans tous les pays du monde, ils se tiennent au premier rang des collectionneurs. Nos médecins ne font pas exception à cette règle universelle dans l'essor général des arts du Canada.

Les médecins font de la peinture, excellent moyen de récréation.

Sans compter les grands anatomistes du passé qui furent aussi de grands artistes, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Vésale Hérophile, les médecins modernes se livrent aux arts du dessin soit pour des fins pratiques, soit par simple besoin d'évasion dans la poésie.

Charcot, Pasteur, Jean-Louis Faure, Chevalier Jackson, qui furent des génies scientifiques, aimèrent à peindre dans leurs loisirs.

Les médecins d'aujourd'hui sont sollicités à suivre de si nobles exemples.

Les médecins et la musique

Le Dr Jean Saucier était le conférencier au premier dîner des Journées médicales, hier: il a traité des relations de la médecine et de la musique. A chacun des diners, un conférencier médecin aborde ainsi un sujet agréable, qui constitue une halte reposante entre les séances du matin consacrées à l'étude de quelques grandes maladies, et les réunions de l'après-midi, où l'on traite de l'examen médical des bien portants. On parle encore des médecins et la littérature, des médecins et la politique.

Le dîner d'hier était offert par la maison Hoffmann-La Roche, représentée à la table d'honneur par M. Louis Blanc. Le Dr Armand Frappier présidait et c'est le Dr Emile Legrand qui a présenté le conférencier.

"La musique dans ses rapports avec la médecine et les médecins est un vaste sujet, digne d'un fort volume, dit le Dr Saucier. De tous temps, la musique a exercé une influence sur les hommes, influence tantôt apaisante, tantôt stimulante.

Homère assure que c'est la musique qui arrêta l'hémorrhagie d'Ulysse. Gallien, notre distingué confrère, aurait été musicothérapeute de marque. Chez Shakespeare, la

musique a tour à tour exalté et assombri l'humeur de ses personnages.

Bruno Walter est d'avis que la musique relève le moral. Il en est ainsi pour les pièces à rythme vif et animé. Les travaux sérieux sur les effets physiologiques de la musique permettent d'affirmer que celle-ci augmente les divers métabolismes, agit très nettement sur le mécanisme des émotions. Les psychiatres ont remarqué que la musique bruyante est stimulante parce qu'elle provoque l'idée du danger; par contre, la musique très douce est apaisante.

Musicothérapie

La pharmacopée musicale possède des toniques et ses sédatifs comme la pharmacopée traditionnelle. Certaines pièces de Chopin, Beethoven, Rubinstein, Schubert, font du bien aux excités. Les déprimés ont besoin de pièces bien rythmées, comme les danses hongroises de Brahms, la Marche slave de Tchaikovsky. La musique très moderne, type Hindemith, Shostakovich, Darius Milhaud, n'est pas encore classée dans l'arsenal musicothérapeutique.

La musique populaire jouit des mêmes vertus thérapeutiques. Des mélodies comme *O Sole Mio*, la *Berceuse de Jocelyn* sont sédatives; les marches de Sousa, *It's a long way* sont, par ailleurs, d'excellents stimulants. Le *boogie-woogie* n'est, pas apaisant. Le déprimé a manifesté une certaine aversion pour les excités, seraient donc de s'en priver.

Chez les individus qui ont subi une perte irréparable ou qui sont affligés d'un immense chagrin, les *Parlitas* de Bach, la musique de César Franck, l'enchantement du vénéral saint de Parsifal ramèneront la sérénité.

La musique est aussi un tonique musculaire. Plusieurs grandes maisons américaines ont établi une routine musicale appropriée aux différentes heures du jour, augmentant ainsi le rendement des employés.

La musique et les médecins

La musique et les médecins s'entendent bien. La plupart des médecins sont mélomanes. J'en connais trop chez nous pour les nommer tous: le Dr G. Hébert joue le violoncelle, le Dr Paul Letondal le violon, le Dr Roland Vincent est bon pianiste, plusieurs ont des voix assez extraordinaires comme les Drs Lucien Gélinaud et Paul Marchand. L'excellent confrère, le Dr Georges Duhamel, de l'Académie française, est un flûtiste remarquable.

A Paris, il y a un orchestre symphonique entièrement composé de médecins. Le grand compositeur russe, A. Borodine, était médecin. Le compositeur allemand, Helmholtz fut le fondateur de l'esthétique musicale. Le psychiatre Karl Kraus donnait des concerts chez lui.

Messieurs, ceci n'est ni scientifique ni doctrinal, c'est une causerie d'après-dîner. Malgré tout, je voudrais vous convaincre que la musique devrait être pour les médecins un violon d'Ingres généralisé. Elle délasse, apaise et récrée. Elle exerce une influence morale, sociale, esthétique et éducative, et procure à ses initiés une existence plus heureuse, plus remplie et plus efficace.

Hier après-midi

La séance de l'après-midi, hier, comportait quatre communications aux Journées médicales, sur l'examen des bien portants. Le Dr Donatien Marion, chef du service d'obstétrique de l'hôpital Notre-Dame, a parlé de l'examen prénatal. Le Dr Adélaïde Groulx, directeur du service de santé, et professeur agrégé à l'Université de Montréal, a traité de l'examen médical des écoliers et des étudiants. Le Dr Paul Robert a exposé les principes directeurs de l'examen médical des recrues. Le problème de l'examen médical des vieillards a été traité par le Dr Jules Prévoist.

Il faut environ un milliard par année et permettrait à la Grande-Bretagne de payer les vivres et les matières premières dont l'importation n'est pas entièrement contrebalancée par ses exportations. Par suite de la guerre, la Grande-Bretagne a dû liquider \$5,000,000,000 de ses placements à l'étranger et son revenu s'en trouvera sensiblement diminué. Si nous le réduisons encore en la forçant à vendre ce qui lui reste de ses valeurs canadiennes, nous grèverons donc encore davantage sa situation du point de vue du change et nous la mettrons dans l'impossibilité de suivre la politique commerciale que nous désirons lui voir suivre. Ces déclarations de M. Halsey illustrent bien un autre aspect du grand effort que s'impose le Canada pour soutenir la Grande-Bretagne et de conserver sa suprématie commerciale dans le monde. Nous négligeons de tirer parti des occasions qui s'offrent d'améliorer notre propre situation économique aux dépens de la Grande-Bretagne.

C'est ainsi que nous avons laissé passer l'occasion d'acquiescer complètement des compagnies aussi puissantes que le Pacifique Canadien et la compagnie de la Baie d'Hudson qui exercent pourtant une influence primordiale sur l'économie canadienne.

Pierre VIGEANT

Des vies sauvées. — Le service des navires britanniques de sauvetage a sauvé de la mort 553 personnes en 1945.

Assurer l'ordre au Canada d'abord

Telle est l'opinion émise par M. Lionel Chevrier, ministre du Transport, à la Chambre de Commerce des Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 7 (D.N.C.) — "Emploi et revenu ont été reconnus comme devant être les deux mots d'ordre de notre économie", a déclaré hier soir M. Lionel Chevrier, ministre du Transport, invité d'honneur au dîner-causerie de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières. "Si le Canada doit faire sa part dans le monde, il doit commencer par assurer l'ordre chez lui", dit-il, et il a énuméré par ordre d'importance les quatre points du programme économique que le gouvernement fédéral s'est tracé pour l'après-guerre.

Ces quatre points sont les suivants: 1. L'exportation qui constitue la vie et l'âme même du Canada; 2. Le capital privé dont l'avenir est rempli de promesses; 3. La législation sociale qui augmente le pouvoir d'achat; 4. Les travaux publics.

Sur cet ordre d'importance, le ministre des Transports a insisté. Ainsi, l'exportation, qui devrait englober 40 pour cent des produits de notre pays, et l'industrie privée, cause première de notre progrès, devront-elles puiser nos sources de production et d'embauchage avant que le gouvernement n'intervienne avec la législation sociale et les travaux publics.

M. Chevrier a clairement donné à entendre que, pour cette année du moins et pour l'an prochain sans doute, Ottawa ne mettrait à exécution aucun programme important de travaux publics.

Près de trois cents convives ont pris part au dîner que la Chambre de Commerce a organisé hier soir et qui a été servi à la salle François Ier du Château de Blois. L'objectif premier de ce dîner et de la causerie était l'avenir du port des Trois-Rivières. Ainsi, dans son discours, M. Laurent Paradis, président de la Chambre, a parlé de ce que l'appellerait la grande désolation de la région magnifique port local. Le maire Arthur Rousseau, souhaitant la bienvenue au nom de la cité, a insisté sur le même problème. Et M. Wilfrid Garneau, député à Ottawa, a déclaré que son port et ses industries "semblaient à la veille de conduire Trois-Rivières à un véritable âge d'or". Mais, s'exprimant-il d'ajouter, en présentant M. Chevrier à l'auditoire, "il faut faire encore plus que ça pour notre port".

Ce à quoi le ministre du Transport a répondu: "J'ai noté immédiatement, en visitant votre port cet après-midi, les raisons pour lesquelles Trois-Rivières a progressé dans le passé et ne manquera pas de progresser dans l'avenir. Vous avez tout ce qu'il faut pour bâtir une ville grande et puissante."

M. Chevrier, qui est descendu d'avion à l'aéroport du Cap de la Madeleine, vers 4 h. de l'après-midi, en compagnie de M. Garneau, s'est rendu immédiatement au port qu'il a visité en compagnie de M. Laurent Paradis, président de la Chambre de Commerce, de l'échevin Frédéric Poliquin, représentant le maire Rousseau, de M. Gaspard Lamy, contremaître du havre, et des journalistes. M. Chevrier a ainsi vu rapidement le port depuis la quai de la St. Lawrence Paper Mills jusqu'à celui de la Canadian International Paper.

Un officier de l'UNRRA démissionne

Trieste, 7 (A.P.) — Un officier administratif de l'UNRRA: a dit hier qu'il a donné sa démission pour protester contre ce qu'il a qualifié de mauvaise distribution par les Yougoslaves des marchandises de l'UNRRA.

Il y a eu de fréquents rapports ici à l'effet que les marchandises envoyées en Yougoslavie ont été distribuées à la hâte pour être distribuées aux éléments qui appuient le régime Tito. L'officier, un Américain qui a demandé qu'on ne publie pas son nom immédiatement, est inspecteur du comité de rétablissement.

Londres, 7 (C.P.) — Le gouvernement yougoslave a accusé hier soir le général Draja Mihailovitch, ancien chef des Chetniks, d'avoir projeté l'annexion de 1,600,000 Yougoslaves en vue de créer une "pure" Serbie.

Mihailovitch, qui avait l'appui des alliés au début de la guerre lorsqu'il combattait l'ennemi avec les Chetniks, a été capturé le 13 mars par les communistes du régime Tito.

Une commission royale pour les salaisons

Winnipeg, 7 (C.P.) — Les ouvriers unis des salaisons de cette ville ont adopté hier une résolution recommandant la nomination d'une commission royale et la saisie par le gouvernement de toutes les salaisons impliquées dans la querelle actuelle des prix.

Adam Borsk, représentant de l'union, a lu hier le texte de cette résolution et a déclaré que plusieurs employés des salaisons de Winnipeg avaient été congédiés à cause de cette querelle.

La résolution, adressée au premier ministre King, demande l'établissement d'une commission royale qui aura tous les pouvoirs pour régler cette situation et, en attendant le rapport de cette dernière, la nomination d'un régisseur qui dirigera les salaisons et mettra fin aux congédiements.

La résolution recommande aussi l'établissement d'un bureau permanent du détail qui verra au bien-être général des ouvriers des salaisons.

Le cas Fred Rose

On procédera d'abord au procès pour conspiration

Ainsi en a décidé ce matin le juge Lazure — Motion de Me Bienvenue — L'avocat Pritt, de Londres, ne pourra plaider — Les journaux

Le juge Wilfrid Lazure a déclaré ce matin que "le Tribunal procédera tout d'abord à l'instruction du procès pour conspiration et la Cour verra ensuite aux particularités sous les autres chefs d'accusation" dans le cas de Fred Rose accusé de conspiration et de violation de la Loi des Secrets Officiels du Canada. Le juge a rendu sa décision après une longue argumentation qu'il a suivie la présentation par Me Joseph Cohen de deux motions demandant que la Couronne fournisse plus de détails à la défense sur les accusations portées contre Fred Rose et que l'inculpé subisse un procès séparé dans le cas de conspiration.

Ainsi Rose ne subira qu'un seul procès qui débitera par la question de la conspiration pour se continuer ensuite par les autres chefs d'accusation.

Après cette décision, Me Valmore Bienvenue, c.r., député de Bellechasse et avocat-conseil de Fred Rose, a présenté une motion pour faire différer la date du procès. Cette question a amené un débat sur la presse et sur la question de savoir si un avocat auxiliaire pouvait plaider devant cette Cour.

Me Jos. Cohen, avocat de Fred Rose, avait présenté ce matin deux motions devant le juge Wilfrid Lazure, demandant que l'on accorde plus de détails à la défense sur les accusations portées contre son client et que Rose subisse un procès séparé dans le cas de l'accusation de conspiration.

Il s'en est suivi un débat légal auquel ont pris part l'avocat de la défense, le juge et Me Philippe Brail, c.r., l'avocat spécial du ministère fédéral de la Justice, et Me Oscar Gagnon, avocat-chef de la Couronne à Montréal qui représente le procureur général de la province.

Me Cohen a soutenu que la Couronne était trop vague dans ses accusations et que de ce fait la défense pourrait bien être prise par surprise au cours du procès.

"Les délits reprochés à Fred Rose comportaient une période de six ans et demi", a-t-il dit, "et la défense est pour le vague quant aux dates où les délits auraient été commis. En toute justice pour l'accusé et pour qu'il subisse un procès équitable, la défense demande donc des particularités à la Couronne."

"La Couronne devrait préciser les dates exactes où les délits auraient été commis mais non procéder d'une façon aussi générale. Que l'accusé ait communiqué des renseignements, croquis ou des renseignements à diverses personnes, il est impossible pour la défense de se préparer adéquatement si elle n'est pas au courant des particularités des chefs d'accusation."

Me Philippe Brail et Me Oscar Gagnon ont répliqué qu'actuellement la Couronne ne pouvait fournir plus de détails qu'elle n'a fait à venir jusqu'ici parce qu'elle n'en avait plus elle-même.

"Nous avons épuisé tous nos moyens, a dit Me Brail, La Couronne a à faire face à une ramification mondiale de renseignements communiqués à travers le monde au moyen de messages chiffrés. Ces renseignements ont passé de personnes à personnes, de villes en villes. La Cour pourrait-elle obliger à faire venir un clairvoyant pour élucider tout ce système? La preuve que nous aurons à offrir ne prendra pas l'accusé par surprise. A l'enquête préliminaire, nous

avons présenté devant la défense tous les renseignements que nous avons pu obtenir. Je crois que nous avons été de bon compte."

De son côté Me Oscar Gagnon a déclaré que "l'acte d'accusation a été rédigé légalement et la défense ne saurait le contester. Nous ne sortons pas des cadres de la procédure. Mon savant ami sait pour bien que sur chaque chef d'accusation nous lui fournirons des particularités au cours de l'instruction du procès, même s'il y a un procès conjoint sur tous les chefs d'accusation, et je suis certain que si au cours du procès la défense a besoin d'un délai le tribunal le lui accordera. Nous ne sommes pas dans des circonstances ordinaires, c'est l'Etat qui est en cause. Chaque jour suffit à sa peine. Nous ne saurions fournir à la défense des particularités comme dans un autre procès ordinaire."

Me Cohen revient à la charge en déclarant que "même si l'accusé était coupable il doit connaître pour sa propre défense la nature du délit qu'on lui reproche. Il appartient à la Couronne de déterminer le caractère des délits."

La motion Bienvenue

Après ce long débat et la décision du tribunal, Me Valmore Bienvenue s'est levé pour présenter à son tour une autre motion demandant à différer la date du procès. Il a déclaré que la défense voulait absolument avoir le concours d'un éminent avocat anglais, Me Pritt, et que celui-ci a déclaré dans un cahier de presse qu'il ne pouvait pas venir à Montréal pour le procès.

Me Bienvenue a aussi appuyé sa demande en faisant remarquer qu'une certaine presse avait créé un état d'esprit assez prononcé contre l'accusé.

Il n'a voulu nommer aucun journal, mais a-t-il dit, "je citerai des extraits de deux quotidiens montréalais qui, après l'arrestation de Fred Rose, ont publié le casier judiciaire de l'inculpé. C'est une publicité malsaine et nuisible pour l'accusé. Ces articles auront assurément tendance à influencer les jurés."

Me Philippe Brail s'est aussitôt levé pour répondre à Me Bienvenue. "Il ne pourrait être question dans l'occurrence de faire venir Me Pritt, car il n'aurait pas le privilège de plaider devant cette Cour", a-t-il déclaré. "On nous parle d'un *fait-play* britannique quand on a conspiré contre le Canada qui est une partie intégrale de l'Empire."

"Pour ce qui est des journaux, a dit Me Brail, en prenant leur défense, je crois qu'ils n'ont pas fait que ceux de Moscou qui ont traité notre principal témoin, Igor Gouzenko, de traître, de menteur."

Le juge Wilfrid Lazure a réglé le cas de Me Pritt en déclarant: "Me Pritt, pour nous, n'est pas un avocat. Il ne pourra plaider devant cette Cour. C'est malheureux que cette motion ait été présentée car le travail de la présente session est tout préparé. Déjà le greffe de la couronne a assigné 20 personnes pour l'ouverture du procès de Fred Rose."

Toutefois, je prends la motion en délibéré et je rendrai ma décision demain."

Fred Rose, assis dans la boîte des accusés, a assisté à toute cette longue argumentation. Son sourire a débuté à qu'il se lève et il semble fort préoccupé.

Nominations à l'Université

La Commission d'administration de l'Université de Montréal, dans sa dernière réunion, a comblé deux vacances survenues dans ses rangs par suite du décès de M. Arthur Décarie et de Me Jean Rolland qui, pendant de longues années, en ont fait partie.

M. Gérard Parizeau, licencié en sciences commerciales, courtier d'assurances, a été élu, à l'unanimité, au siège de M. Arthur Décarie et M. Raymond Dupuis, licencié en droit, président de la Maison Desjeux Frères Limitée, au siège de Me Jean Rolland.

Mussert a été exécuté ce matin

La Haye, 7 (Reuter) — Anton Mussert, le chef "Quisling" de la Hollande, a été exécuté ce matin. Son appel contre la sentence de mort avait été rejeté par la reine Wilhelmine des Pays-Bas.

Mussert avait été condamné pour haute trahison, le 12 décembre dernier.

Ancien ingénieur en aqueducs, il avait formé le parti national-socialiste hollandais, et collaboré avec les Allemands lorsqu'ils ont envahi la Hollande, au mois de mai 1940. En 1942, Hitler l'avait nommé "Fuehrer des Pays-Bas".

\$2,266,710,191 recueillis en impôts

Ottawa, 7 (C.P.) — Le ministre du Revenu, M. McCann, a annoncé aujourd'hui que la perception totale de la taxe de l'impôt sur le revenu, et de la taxe sur les douanes et l'accise, se chiffre à \$2,266,710,191, pour l'exercice financier 1945-1946. On a enregistré une baisse de \$99,871,081, avec la somme totale perçue l'année précédente, soit \$2,366,581,272.

Aux Etats-Unis

On devra rationner le charbon l'hiver prochain

Même si la grève de Lewis se termine maintenant — Les membres du Congrès s'élèvent contre la grève des mineurs — Demi-obscureissements dans quatre grandes villes

Washington, 7 (A.P.) — Dans une atmosphère de tension et de crise, John L. Lewis a rassemblé son comité de politique des *United Mine Workers (A.F.L.)* aujourd'hui afin de faire rapport sur le statut des négociations destinées à mettre fin à la grève des mineurs qui dure depuis 37 jours aux Etats-Unis.

On croit, dans la capitale, que le gouvernement projette de prendre des mesures afin de résoudre la crise, mais on n'indique pas de quelle nature elles seront. Durant ces temps, les effets de la grève vont se multiplier. Les principales industries croient que le programme de rétablissement commercial sera grandement affecté et le secrétaire de l'Intérieur, M. J. A. Krug, dans ses fonctions d'administrateur des combustibles, a assuré que le rationnement de guerre du charbon devra être imposé de nouveau, même si la grève prend fin bientôt.

Plusieurs membres du Congrès se sont élevés, dénonçant vigoureusement le différend.

Le sénateur Lucas a demandé une législation déclarant un crime la conspiration pour arrêter les services publics. Il a dit que cette grève des mineurs menace un arrêt complet des services de santé et d'utilités publiques de la nation.

M. Edward R. Burke, ancien sénateur du Nebraska et président de *Southern Coal Producers Association*, s'est joint aux représentants de

l'association des manufacturiers afin de demander un bill rendant illégale une royauté sur la production.

La *National Coal Association*, par voie de son secrétaire exécutif, a dit dans une déclaration que "si dans un temps comparativement court la grève continue, le nombre des ouvriers inactifs atteindra le million au pays".

Hier, le secrétaire au Travail Schwellenbach a discuté de la crise durant plus d'une heure avec le président Truman.

L'*American Federation of Labor*, que Lewis et ses mineurs ont rejoint l'hiver dernier, a rendu publique une lettre de William Green, le président de la fédération, à Lewis, lui promettant que "les 7,000,000 de membres de l'A. F. L. se batront avec vous autres".

Quant à Lewis, il continue à garder le silence qu'il a maintenu durant plusieurs jours. On ignore ce qu'il se passera à la réunion d'aujourd'hui avec son comité de politique.

Pittsburgh, 7 (A.P.) — La vague de demi-obscureissements rendus nécessaires pour conserver le charbon, a aujourd'hui atteint Détroit, la ville de l'automobile.

Chicago, Washington et Philadelphie ont déjà baissé leurs marchés et on s'attend à ce que semblable mesure soit approuvée aujourd'hui par les citoyens de Détroit.

La campagne du "Prêt d'honneur" prolongée jusqu'au 18 mai

Pour permettre la souscription en masse des industries et les quêtes paroissiales

La campagne du "Prêt d'Honneur" de la Société Saint-Jean-Baptiste s'est terminée officiellement hier soir, muni de son quart général de la campagne, mais les souscriptions continuèrent à entrer ce matin à vive allure, de sorte qu'il faut prolonger de quelques jours la clôture définitive de la campagne; l'on favorisera ainsi l'arrivée de souscriptions d'industries plus nombreuses et la tenue de quêtes dans les paroisses où ces collectes ont pu être retardées à cause des circonstances.

La campagne du "Prêt d'Honneur" se poursuivra donc jusqu'au 18 mai et un premier rapport officiel de la campagne sera lu ce soir-là par le président de la cam-

pagne, M. Rodolphe Dagenais, à l'occasion du "gala annuel des loisirs" que la société Saint-Jean-Baptiste organise chaque année à l'occasion de l'anniversaire de fondation de Montréal.

S.E. Mgr J. Charbonneau a témoigné de sa sympathie pour l'œuvre samedi dernier au cours d'une entrevue et a encouragé les organisateurs à marcher de l'avant.

M. C.-A. Chagnon, président général de la Société vient d'adresser un message à MM. les curés de Montréal leur demandant d'appeler le "Prêt d'Honneur" et sollicitant le privilège d'une quête, le 12 mai, dans les paroisses où semblable collecte n'aurait pas été effectuée au cours de la campagne.

Opinions de premiers ministres

Quant à la responsabilité du désaccord à la conférence fédérale-provinciale

(Par la Canadian Press)

Les premiers ministres provinciaux qui retournent aujourd'hui de la conférence fédérale-provinciale à Ottawa, ont des opinions divergentes, quant à la responsabilité du désaccord auquel on en est venu, au sujet des propositions pour une entente financière entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le premier ministre George Drew, adressant la parole à des membres du Kiwanis, à Port Stanley, près de St. Thomas, a dit que ce n'était nullement la faute de l'Ontario, si on n'avait pu venir à un accord, à la conférence. M. Drew a dit que Québec et l'Ontario n'étaient pas les seules provinces à ne pas vouloir accepter les propositions fédérales.

Le premier ministre E.-C. Manning, d'Alberta, de retour à Edmonton, a rejeté sur l'Ontario et le Québec, l'ajournement de la conférence, ainsi que "sur l'inflexible rigidité" des réponses du fédéral aux provinces.

Et le premier ministre John Hart de la Colombie britannique, s'arrêtant à Winnipeg, en route pour sa province, a dit que la Colombie était prête à discuter tout compromis.

Nommé adjoint à la reconstruction

Ottawa, 7 (D.N.C.) — M. C.-D. Howe, a annoncé aujourd'hui la nomination de M. R.-W. MacLean, d'Ottawa, au poste d'adjoint administratif du ministre de la Reconstruction et des Approvisionnement.

M. MacLean est un diplômé en sciences commerciales de l'Université McGill et d'Osgoode Hall, Toronto. Il a été appelé au Barreau de la province d'Ontario en 1937.

M. Duplessis est encore à Montréal

M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, était encore à ses bureaux du nouveau palais de justice, à Montréal, ce matin. Au cours de la matinée il a reçu la visite du R.P. Laframboise, O.M.I., recteur de l'Université d'Ottawa. Après le départ de son visiteur M. Duplessis a déclaré aux journalistes:

tes que l'on est actuellement à organiser une souscription parmi les anciens de l'Université d'Ottawa, à l'occasion du centenaire de cette institution. Le R.P. Laframboise est venu demander au premier ministre si la province de Québec serait en mesure de faire quelque chose à cette occasion.

M. Duplessis a invité le recteur à lui écrire à Québec. Votre demande sera étudiée avec toute l'attention qu'elle mérite, lui a dit le premier ministre.

M. Duplessis part aujourd'hui même pour Québec, où doit avoir lieu une séance du Conseil des ministres demain avant-midi. Il reviendra ensuite à Montréal et passera la journée de samedi dans la métropole.

Les compagnies des fugitifs comparaissent

Les deux compagnies des bandits si activement recherchés depuis dimanche ont comparu ce matin en 1ère chambre de la Cour correctionnelle sous une accusation de vagabondage.

Les deux inculpés, Rolande Lemelin et Edna Paquette ont avoué leur culpabilité d'une voix mal assurée.

Le juge Tellier a fixé la date de leur sentence au 9 du courant.

Les deux prévenues devront subir un examen médical en vertu d'une loi provinciale.

Témoignages sur nos orphelins

par Arthur SAINT-PIERRE

Résultat d'une enquête faite par l'auteur auprès de quelque 700 anciens des orphelins, sur la nature des traitements qu'ils ont subis durant leur séjour, et sur la valeur qu'ils ont eue, depuis qu'ils sont sortis de l'institution, la formation intellectuelle et morale qu'ils y ont reçue.

Un ouvrage qui rendra justice aux orphelins et aux personnes charitables qui s'y dévouèrent.

Lettre-préface de Son Eminence le Cardinal Rodrigue Villeneuve, O.M.I.

Volume de 158 pages.



Mardi, 7 mai 1946

Programmes spéciaux

CBP, 4 h. 45 p.m. Mlle Yolande Perron, soprano, au récital qu'elle donnera chantera les airs suivants: Ota il sole dal Gange de Scarlatti; Au loin de Schumann; Sérénade de Manuel Ponce; A Birthday de Frederick Cowen; Vissi d'arte-Vissi d'amore (La Tosca) de Puccini.

CBP, 5 h. 30 p.m. Les chefs-d'œuvre de la musique: Toccata de Couperin, de Maurice Ravel, par l'Orchestre du Conservatoire de Paris, dir. Coppola; et Valse de Maurice Ravel, par l'orch. de Boston, dir. Koussevitzky.

CBP, 5 h. p.m. Un radio-reportage personnel de l'Université Laval de Québec lorsque le recteur Mgr Vaudry remettra à M. Davidson Dunt, président du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, le diplôme de docteur en sciences sociales et économiques de cette université. Comme on le sait, il Dunt, ancien journaliste, ancien président du Bureau d'information de guerre, a fait ses études à l'Université McGill, études qu'il a poursuivies à Londres et à Gênes.

Sommaire des postes locaux

CBP-680 kilocycles	CBP-730 kilocycles	CBP-750 kilocycles
6.00 Yvan l'interprète	6.00 Jos. Fioche	11.30 Pensées choisies.
6.15 Radio-Journal	6.15 L'art dentaire.	12.00 Nouvelles.
6.25 Sports.	6.20 Qui de nouveau	12.05 Orchestre.
6.30 La revue de l'actualité	6.25 Variétés musicales.	12.15 Fin de l'émission.
6.45 Campagne d'embellissement.	6.30 Forum des sports	
7.00 Un homme et son péché	6.40 La pièce du jour	
7.15 Métropole	6.45 Nouvelles.	
7.20 Ceux qui reviennent.	7.00 Music-Hall.	
7.30 Secours du Dr. Morhanges	7.05 Watlin' for Clayton.	
7.40 Mine d'or	7.10 Choses du temps.	
7.50 Concert Prom.	7.15 Chantant dans le	
8.00 Radio-Journal	7.20 Théâtre de Romance.	
8.15 Variétés musicales.	7.25 Choses du temps.	
8.30 Jazz.	7.30 Chantant dans le	
8.45 Musique légère.	7.35 Chantant dans le	
8.55 Nouvelles.	7.40 Chantant dans le	
9.00 Nouvelles et fin de	7.45 Chantant dans le	
	7.50 Chantant dans le	
	7.55 Chantant dans le	
	8.00 Chantant dans le	
	8.05 Chantant dans le	
	8.10 Chantant dans le	
	8.15 Chantant dans le	
	8.20 Chantant dans le	
	8.25 Chantant dans le	
	8.30 Chantant dans le	
	8.35 Chantant dans le	
	8.40 Chantant dans le	
	8.45 Chantant dans le	
	8.50 Chantant dans le	
	8.55 Chantant dans le	
	9.00 Chantant dans le	
	9.05 Chantant dans le	
	9.10 Chantant dans le	
	9.15 Chantant dans le	
	9.20 Chantant dans le	
	9.25 Chantant dans le	
	9.30 Chantant dans le	
	9.35 Chantant dans le	
	9.40 Chantant dans le	
	9.45 Chantant dans le	
	9.50 Chantant dans le	
	9.55 Chantant dans le	
	10.00 Chantant dans le	
	10.05 Chantant dans le	
	10.10 Chantant dans le	
	10.15 Chantant dans le	
	10.20 Chantant dans le	
	10.25 Chantant dans le	
	10.30 Chantant dans le	
	10.35 Chantant dans le	
	10.40 Chantant dans le	
	10.45 Chantant dans le	
	10.50 Chantant dans le	
	10.55 Chantant dans le	
	11.00 Chantant dans le	
	11.05 Chantant dans le	
	11.10 Chantant dans le	
	11.15 Chantant dans le	
	11.20 Chantant dans le	
	11.25 Chantant dans le	
	11.30 Chantant dans le	
	11.35 Chantant dans le	
	11.40 Chantant dans le	
	11.45 Chantant dans le	
	11.50 Chantant dans le	
	11.55 Chantant dans le	
	12.00 Chantant dans le	
	12.05 Chantant dans le	
	12.10 Chantant dans le	
	12.15 Chantant dans le	
	12.20 Chantant dans le	
	12.25 Chantant dans le	
	12.30 Chantant dans le	
	12.35 Chantant dans le	
	12.40 Chantant dans le	
	12.45 Chantant dans le	
	12.50 Chantant dans le	
	12.55 Chantant dans le	
	13.00 Chantant dans le	
	13.05 Chantant dans le	
	13.10 Chantant dans le	
	13.15 Chantant dans le	
	13.20 Chantant dans le	
	13.25 Chantant dans le	
	13.30 Chantant dans le	
	13.35 Chantant dans le	
	13.40 Chantant dans le	
	13.45 Chantant dans le	
	13.50 Chantant dans le	
	13.55 Chantant dans le	
	14.00 Chantant dans le	
	14.05 Chantant dans le	
	14.10 Chantant dans le	
	14.15 Chantant dans le	
	14.20 Chantant dans le	
	14.25 Chantant dans le	
	14.30 Chantant dans le	
	14.35 Chantant dans le	
	14.40 Chantant dans le	
	14.45 Chantant dans le	
	14.50 Chantant dans le	
	14.55 Chantant dans le	
	15.00 Chantant dans le	
	15.05 Chantant dans le	
	15.10 Chantant dans le	
	15.15 Chantant dans le	
	15.20 Chantant dans le	
	15.25 Chantant dans le	
	15.30 Chantant dans le	
	15.35 Chantant dans le	
	15.40 Chantant dans le	
	15.45 Chantant dans le	
	15.50 Chantant dans le	
	15.55 Chantant dans le	
	16.00 Chantant dans le	
	16.05 Chantant dans le	
	16.10 Chantant dans le	
	16.15 Chantant dans le	
	16.20 Chantant dans le	
	16.25 Chantant dans le	
	16.30 Chantant dans le	
	16.35 Chantant dans le	
	16.40 Chantant dans le	
	16.45 Chantant dans le	
	16.50 Chantant dans le	
	16.55 Chantant dans le	
	17.00 Chantant dans le	
	17.05 Chantant dans le	
	17.10 Chantant dans le	
	17.15 Chantant dans le	
	17.20 Chantant dans le	
	17.25 Chantant dans le	
	17.30 Chantant dans le	
	17.35 Chantant dans le	
	17.40 Chantant dans le	
	17.45 Chantant dans le	
	17.50 Chantant dans le	
	17.55 Chantant dans le	
	18.00 Chantant dans le	
	18.05 Chantant dans le	
	18.10 Chantant dans le	
	18.15 Chantant dans le	
	18.20 Chantant dans le	
	18.25 Chantant dans le	
	18.30 Chantant dans le	
	18.35 Chantant dans le	
	18.40 Chantant dans le	
	18.45 Chantant dans le	
	18.50 Chantant dans le	
	18.55 Chantant dans le	
	19.00 Chantant dans le	
	19.05 Chantant dans le	
	19.10 Chantant dans le	
	19.15 Chantant dans le	
	19.20 Chantant dans le	
	19.25 Chantant dans le	
	19.30 Chantant dans le	
	19.35 Chantant dans le	
	19.40 Chantant dans le	
	19.45 Chantant dans le	
	19.50 Chantant dans le	
	19.55 Chantant dans le	
	20.00 Chantant dans le	
	20.05 Chantant dans le	
	20.10 Chantant dans le	
	20.15 Chantant dans le	
	20.20 Chantant dans le	
	20.25 Chantant dans le	
	20.30 Chantant dans le	
	20.35 Chantant dans le	
	20.40 Chantant dans le	
	20.45 Chantant dans le	
	20.50 Chantant dans le	
	20.55 Chantant dans le	
	21.00 Chantant dans le	
	21.05 Chantant dans le	
	21.10 Chantant dans le	
	21.15 Chantant dans le	
	21.20 Chantant dans le	
	21.25 Chantant dans le	
	21.30 Chantant dans le	
	21.35 Chantant dans le	
	21.40 Chantant dans le	
	21.45 Chantant dans le	
	21.50 Chantant dans le	
	21.55 Chantant dans le	
	22.00 Chantant dans le	
	22.05 Chantant dans le	
	22.10 Chantant dans le	
	22.15 Chantant dans le	
	22.20 Chantant dans le	
	22.25 Chantant dans le	
	22.30 Chantant dans le	
	22.35 Chantant dans le	
	22.40 Chantant dans le	
	22.45 Chantant dans le	
	22.50 Chantant dans le	
	22.55 Chantant dans le	
	23.00 Chantant dans le	
	23.05 Chantant dans le	
	23.10 Chantant dans le	
	23.15 Chantant dans le	
	23.20 Chantant dans le	
	23.25 Chantant dans le	
	23.30 Chantant dans le	
	23.35 Chantant dans le	
	23.40 Chantant dans le	
	23.45 Chantant dans le	
	23.50 Chantant dans le	
	23.55 Chantant dans le	
	24.00 Chantant dans le	
	24.05 Chantant dans le	
	24.10 Chantant dans le	
	24.15 Chantant dans le	
	24.20 Chantant dans le	
	24.25 Chantant dans le	
	24.30 Chantant dans le	
	24.35 Chantant dans le	
	24.40 Chantant dans le	
	24.45 Chantant dans le	
	24.50 Chantant dans le	
	24.55 Chantant dans le	
	25.00 Chantant dans le	
	25.05 Chantant dans le	
	25.10 Chantant dans le	
	25.15 Chantant dans le	
	25.20 Chantant dans le	
	25.25 Chantant dans le	
	25.30 Chantant dans le	
	25.35 Chantant dans le	
	25.40 Chantant dans le	
	25.45 Chantant dans le	
	25.50 Chantant dans le	
	25.55 Chantant dans le	
	26.00 Chantant dans le	
	26.05 Chantant dans le	
	26.10 Chantant dans le	
	26.15 Chantant dans le	
	26.20 Chantant dans le	
	26.25 Chantant dans le	
	26.30 Chantant dans le	
	26.35 Chantant dans le	
	26.40 Chantant dans le	
	26.45 Chantant dans le	
	26.50 Chantant dans le	
	26.55 Chantant dans le	
	27.00 Chantant dans le	
	27.05 Chantant dans le	
	27.10 Chantant dans le	
	27.15 Chantant dans le	
	27.20 Chantant dans le	
	27.25 Chantant dans le	
	27.30 Chantant dans le	
	27.35 Chantant dans le	
	27.40 Chantant dans le	
	27.45 Chantant dans le	
	27.50 Chantant dans le	
	27.55 Chantant dans le	
	28.00 Chantant dans le	
	28.05 Chantant dans le	
	28.10 Chantant dans le	
	28.15 Chantant dans le	
	28.20 Chantant dans le	
	28.25 Chantant dans le	
	28.30 Chantant dans le	
	28.35 Chantant dans le	
	28.40 Chantant dans le	
	28.45 Chantant dans le	
	28.50 Chantant dans le	
	28.55 Chantant dans le	
	29.00 Chantant dans le	
	29.05 Chantant dans le	
	29.10 Chantant dans le	
	29.15 Chantant dans le	
	29.20 Chantant dans le	
	29.25 Chantant dans le	
	29.30 Chantant dans le	
	29.35 Chantant dans le	
	29.40 Chantant dans le	
	29.45 Chantant dans le	
	29.50 Chantant dans le	
	29.55 Chantant dans le	
	30.00 Chantant dans le	

Mercredi, 8 mai 1946

Sommaire des postes locaux

CBP-680 kilocycles	CBP-730 kilocycles	CBP-750 kilocycles
7.20 Ouverture.	11.00 Chantant dans le	6.30 Sports.
7.30 Nouvelles et musique	11.05 Chantant dans le	6.45 Band of the Day.
7.40 Radio-Journal.	11.10 Chantant dans le	6.50 Chantons populaires.
7.50 Émissions.	11.15 Chantant dans le	7.00 Lum et Abner.
8.00 Mélodies.	11.20 Chantant dans le	7.05 Chantons populaires.
8.10 Nouvelles.	11.25 Chantant dans le	7.10 Chantons populaires.
8.20 Pot-pourri musical.	11.30 Chantant dans le	7.15 Chantons populaires.
8.30 Les chansons que vous aimez.	11.35 Chantant dans le	7.20 Chantons populaires.
8.40 Sur nos ondes.	11.40 Chantant dans le	7.25 Chantons populaires.
8.50 Courrier-confidences.	11.45 Chantant dans le	7.30 Chantons populaires.
9.00 Vie de famille.	11.50 Chantant dans le	7.35 Chantons populaires.
9.10 Sur demande spéciale.	11.55 Chantant dans le	7.40 Chantons populaires.
9.20 Musique de chambre.	12.00 Chantant dans le	7.45 Chantons populaires.
9.30 Musique de chambre.	12.05 Chantant dans le	7.50 Chantons populaires.
9.40 Musique de chambre.	12.10 Chantant dans le	7.55 Chantons populaires.
9.50 Musique de chambre.	12.15 Chantant dans le	8.00 Chantons populaires.
10.00 Musique de chambre.	12.20 Chantant dans le	8.05 Chantons populaires.
10.10 Musique de chambre.	12.25 Chantant dans le	8.10 Chantons populaires.
10.20 Musique de chambre.	12.30 Chantant dans le	8.15 Chantons populaires.
10.30 Musique de chambre.	12.35 Chantant dans le	8.20 Chantons populaires.
10.40 Musique de chambre.	12.40 Chantant dans le	8.25 Chantons populaires.
10.50 Musique de chambre.	12.45 Chantant dans le	8.30 Chantons populaires.
11.00 Musique de chambre.	12.50 Chantant dans le	8.35 Chantons populaires.
11.10 Musique de chambre.	12.55 Chantant dans le	8.40 Chantons populaires.
11.20 Musique de chambre.	13.00 Chantant dans le	8.45 Chantons populaires.
11.30 Musique de chambre.	13.05 Chantant dans le	8.50 Chantons populaires.
11.40 Musique de chambre.	13.10 Chantant dans le	8.55 Chantons populaires.
11.50 Musique de chambre.	13.15 Chantant dans le	9.00 Chantons populaires.
12.00 Musique de chambre.	13.20 Chantant dans le	9.05 Chantons populaires.
12.10 Musique de chambre.	13.25 Chantant dans le	9.10 Chantons populaires.
12.20 Musique de chambre.	13.30 Chantant dans le	9.15 Chantons populaires.
12.30 Musique de chambre.	13.35 Chantant dans le	9.20 Chantons populaires.
12.40 Musique de chambre.	13.40 Chantant dans le	9.25 Chantons populaires.
12.50 Musique de chambre.	13.45 Chantant dans le	9.30 Chantons populaires.
13.00 Musique de chambre.	13.50 Chantant dans le	9.35 Chantons populaires.
13.10 Musique de chambre.	13.55 Chantant dans le	9.40 Chantons populaires.
13.20 Musique de chambre.	14.00 Chantant dans le	9.45 Chantons populaires.
13.30 Musique de chambre.	14.05 Chantant dans le	9.50 Chantons populaires.
13.40 Musique de chambre.	14.10 Chantant dans le	9.55 Chantons populaires.
13.50 Musique de chambre.	14.15 Chantant dans le	10.00 Chantons populaires.
14.00 Musique de chambre.	14.20 Chantant dans le	10.05 Chantons populaires.
14.10 Musique de chambre.	14.25 Chantant dans le	10.10 Chantons populaires.
14.20 Musique de chambre.	14.30 Chantant dans le	10.15 Chantons populaires.
14.30 Musique de chambre.	14.35 Chantant dans le	10.20 Chantons populaires.
14.40 Musique de chambre.	14.40 Chantant dans le	10.25 Chantons populaires.
14.50 Musique de chambre.	14.45 Chantant dans le	10.30 Chantons populaires.
15.00 Musique de chambre.	14.50 Chantant dans le	10.35 Chantons populaires.
15.10 Musique de chambre.	14.55 Chantant dans le	10.40 Chantons populaires.
15.20 Musique de chambre.	15.00 Chantant dans le	10.45 Chantons populaires.
15.30 Musique de chambre.	15.05 Chantant dans le	10.50 Chantons populaires.
15.40 Musique de chambre.	15.10 Chantant dans le	10.55 Chantons populaires.
15.50 Musique de chambre.	15.15 Chantant dans le	11.00 Chantons populaires.
16.00 Musique de chambre.	15.20 Chantant dans le	11.05 Chantons populaires.
16.10 Musique de chambre.	15.25 Chantant dans le	11.10 Chantons populaires.
16.20 Musique de chambre.	15.30 Chantant dans le	11.15 Chantons populaires.
16.30 Musique de chambre.	15.35 Chantant dans le	11.20 Chantons populaires.
16.40 Musique de chambre.	15.40 Chantant dans le	11.25 Chantons populaires.
16.50 Musique de chambre.	15.45 Chantant dans le	11.30 Chantons populaires.
17.00 Musique de chambre.	15.50 Chantant dans le	11.35 Chantons populaires.
17.10 Musique de chambre.	15.55 Chantant dans le	11.40 Chantons populaires.
17.20 Musique de chambre.	16.00 Chantant dans le	11.45 Chantons populaires.
17.30 Musique de chambre.	16.05 Chantant dans le	11.50 Chantons populaires.
17.40 Musique de chambre.	16.10 Chantant dans le	11.55 Chantons populaires.
17.50 Musique de chambre.	16.15 Chantant dans le	12.00 Chantons populaires.
18.00 Musique de chambre.	16.20 Chantant dans le	12.05 Chantons populaires.
18.10 Musique de chambre.	16.25 Chantant dans le	12.10 Chantons populaires.
18.20 Musique de chambre.	16.30 Chantant dans le	12.15 Chantons populaires.
18.30 Musique de chambre.	16.35 Chantant dans le	12.

C'est par la femme, réserve morale et religieuse du genre humain que la Famille sera toujours régénérée et ravivée en idéal.

(Vérine)



Rédactrice: Germaine BERNIER

C'est par l'influence, fruit de sa personnalité morale et intellectuelle, beaucoup plus encore que par l'exercice de pouvoirs définis, que la femme mènera le monde.

(Vérine)

A l'Institut Familial

Les papes et le mariage

Le directeur de l'Institut familial nous demande de publier le texte suivant pour corriger certaines imprécisions qui se sont glissées dans le compte rendu d'un des derniers cours donné à l'Institut familial.

Ce compte rendu, rédigé et envoyé au Devoir par l'Institut familial, paraissait le 16 avril dernier, sous le même titre que celui-ci.

L'Etat a-t-il des droits sur le mariage? Le mariage étant de droit naturel et d'institution divine, l'Etat peut légiférer en autant que ses décisions ne vont pas contre le droit naturel. Mais la législation civile sur le mariage ne saurait affecter que le mariage des infidèles, des non baptisés ou les effets purement civils du mariage comme, par exemple, le régime de communauté ou de séparation de biens des époux.

B. Divorce? Le mariage sacramentel et consacré est absolument indissoluble et ne peut être brisé par aucune autorité tant civile qu'ecclésiastique; seule la mort d'un des conjoints peut le dissoudre.

a) Mariage non-sacramentel c'est-à-dire, mariage entre infidèles, entre non-baptisés.

Si l'un des deux parties se convertit à la religion catholique et si l'autre partie, demeurée païenne, ne veut pas vivre pacifiquement avec son conjoint devenu catholique, c'est-à-dire, si le conjoint non-catholique ne permet pas à son conjoint catholique de vivre selon les principes de sa religion, l'autorité religieuse compétente peut permettre au conjoint catholique de se marier à un catholique afin de lui faciliter la pratique de sa religion. Le premier mariage sera dissous lorsque la partie convertie contractera un nouveau mariage. C'est ce qu'on appelle le "Privilegium Paulin". (1 cr. VII, 12 s.) Canon 1120.

b) Mariage non-consommé: Lorsque un mariage même sacramentel, c'est-à-dire, entre deux baptisés, n'a jamais été consommé, le Souverain Pontife personnellement peut accorder, pour des raisons très graves, dispense du lien matrimonial contracté à la suite de ce mariage et ainsi permettre aux deux conjoints de se remarier (Canon 1119).

N.B.—Dans ces deux cas, le Pape n'accorde pas un divorce, mais il dispense du lien matrimonial les parties en cas de lien naturel seulement dans le cas du privilège paulin; lien sacramentel dans le cas du mariage non-consommé entre baptisés.

c) Déclaration de nullité et annulation:

L'Eglise n'accorde jamais de divorce; elle n'annule jamais un mariage; elle peut déclarer cependant qu'un mariage est nul, qu'il n'a jamais existé. Par exemple: un mariage

qui a été contracté entre cousins au deuxième ou au troisième degré alors que les parties ignoraient ce lien de parenté et, en conséquence, aucune dispense n'avait été accordée. Plus tard on découvre l'existence de la parenté; on en fait la preuve et l'Eglise déclare que ce mariage est nul, qu'il n'a jamais existé, à cause de l'empêchement de parenté qui existait au moment du mariage et pour lequel on n'a pas obtenu dispense. Dans un tel cas l'Eglise permettra aux parties de présenter leur cause devant le tribunal civil afin de mettre fin aux effets civils du mariage.

L'annulation est un jugement civil considérant comme nul et sans effet un acte qui a été posé valablement au point de vue civil et qui a été considéré comme valide jusqu'au moment du jugement. Par exemple: l'autorité civile dans la province de Québec requiert le consentement des parents dans le cas d'un mariage de mineur. Si un mineur contracte mariage sans le consentement de ses parents, ceux-ci pourront faire annuler le mariage; mais ce jugement en annulation n'a aucune valeur devant l'Eglise.

d) Mariage mixte. — "On a ensuite posé la question: est-il permis à la partie catholique, après avoir fait bénir son mariage par un prêtre catholique, de passer devant le ministre protestant?" Non. C'est une des promesses que les parties, et la partie catholique et la partie protestante, doivent signer avant que la dispense puisse être accordée.

Dans certains pays où l'autorité civile exige que les parties se présentent devant un officier civil pour assurer les effets civils du mariage, l'Eglise tolère que les parties se présentent devant cet officier civil; mais celui-ci ne doit agir qu'en tant qu'officier civil et la cérémonie ne doit comporter aucun caractère religieux quel qu'il soit. Cette cérémonie civile ne dispense pas les parties de l'obligation de se présenter devant un prêtre catholique pour faire bénir leur union. De même l'Eglise permet aux futurs époux de se présenter devant un officier civil pour se marier d'une "licence" la loi civile l'exige, comme aux Etats-Unis, en Ontario, etc.

Mais jamais l'Eglise ne permet à la partie catholique de se présenter devant un ministre religieux non catholique et agissant en tant que tel, soit avant soit après la cérémonie devant le prêtre catholique (canon 1063). La partie catholique qui enfreint ce règlement encourt par le fait même, sans qu'aucune déclaration officielle soit requise, une excommunication réservée à l'Ordinaire (canon 2319, par. 1).

Belle écriture

La Gazette publiait ces jours derniers un bref compte rendu d'une assemblée de la Headmasters' Association au cours de laquelle un principal d'école protestante avait fait rapport sur l'écriture des élèves visités, "élèves qui ne sont pas les maîtres dans l'art de la calligraphie qu'on s'attendait qu'ils soient".

Diverses suggestions ont été faites pour remédier à cet état de choses et redonner aux élèves une belle calligraphie.

Une même inspection de l'écriture chez nos écoliers donnerait-elle le même résultat? Je n'en sais rien, peut-être que de notre côté ce détail scolaire est-il au plus haut point de perfection. Tant mieux alors.

Mais cette question de la calligraphie des écoliers portée ainsi devant le public m'a paru, dans la bousculade moderne qu'est la vie courante, parmi les réclamations folles ou justifiées ou tragiques dont les échos emplissent les gazettes, comme un délicieux et amusant anachronisme. En effet, quand tant de choses importantes ou non sont bécotées à notre époque, quand le souci de l'achèvement s'efface de plus en plus des esprits, est-ce qu'il peut être question de soigner son écriture?

D'abord, on écrit de moins en moins.

Tout le monde se plaint de manquer de temps pour penser, pour réfléchir, alors, vous pensez bien qu'on n'a pas le temps d'écrire.

Ensuite, la machine est là et même si l'on sait à peine s'en servir, si l'on a une dactylographie des plus fantaisistes, ça n'a pas d'importance, il faut sauver du temps. Tant pis si le destinataire doit perdre le sien à déchiffrer ce grimoire pourtant fait à la machine.

Tout de même, ce plaidoyer pour la belle écriture, pour la belle calligraphie, a quelque chose de touchant à notre époque, surtout quand on pense à la tenue, aux manières, au langage relâchés pour ne pas dire plus, de tant d'écoliers qui sont en même temps des enfants de la rue.

Une belle calligraphie, c'est un art du passé... Il y fallait le temps, le calme, le goût, toutes choses qui disparaissent des mœurs modernes.

La calligraphie paraît avoir été en honneur dès la plus haute antiquité chez les Orientaux; probablement qu'elle y a gardé son prestige et son attrait parce que les peuples d'Orient ne transforment pas leurs manières de vivre sur le même rythme accéléré que les gens d'Occident.

Une belle écriture, c'était très remarqué autrefois, ce l'est encore certainement aujourd'hui. Mais le plus triste, c'est qu'une belle calligraphie peut se perdre, le cas est assez rare, mais enfin ça arrive.

Pour ma part, bien que je n'aie jamais pu mouler mon écriture selon les modèles proposés en classe, ma calligraphie ne se portait pas trop mal. Mais preuve que tout est sujet à changement pour le pire sur cette pauvre terre, même si l'on a comme témoins ceux qui ont admiré jadis ma calligraphie d'étudiant, je connais un correcteur du journal qui ne voudrait jamais les croire. Hélas!

Si vous avez une belle écriture, chers lecteurs et lectrices, faites-y attention, ménagez-la, n'écrivez que raisonnablement en prenant votre temps, conservez-la bien, cela peut devenir une rareté avant longtemps.

Les professeurs ont de moins en moins le temps d'apprendre aux enfants à tenir la plume, les enfants ont de moins en moins de temps pour s'exercer et tout le monde a de moins en moins le temps d'écrire joliment (dans les deux sens) de jolies choses. Ce n'est sans doute pas assez pratique.

Germaine BERNIER

ENTR'AIDE



Cette bonne bête âgée de 8 ans, surnommée "Bingo" et qui appartient à un horloger de Toronto, mal en santé, a été adoptée par des bénévoles. Ayant déjà 4 petits âgés de 3 semaines seulement elle a pourtant adopté comme siens ces chatons, quand la chatte de la famille disparut, et leur accorde les mêmes soins, nourriture compris.

Activités Féminines, Conférences, Réunions, etc.

Retraites fermées

Au Couvent de Marie-Réparatrice, 1025 boul. Mont-Royal ouest, il y aura des retraites en mai aux dates suivantes: 9 au 12, fiancées, prêches par le R. P. Gérard Gagné, C.S.V.; 13 au 16, dames, par le R. P. Edouard Martineau, C.S.V.; 16 au 19, jeunes filles, par le R. P. Paul Fortin, S.J.; 20 au 23, jeunes filles, par le R. P. Louis Brien, S.J.; 24 au 27, jeunes filles, par le R. P. Henri Schepke, S.J.; 28 au 31, pour employées de bureau, par le R. P. Paul Fortin, S.J. On est prié de s'inscrire d'avance.

Concert au Plateau

Le concert donné par l'Association des élèves du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique de la province de Québec, au profit de la cantine du Conservatoire de Paris, aura lieu vendredi soir, à 8 h., le 10 mai, à l'Auditorium du Plateau, sous le patronage de sir Eugène Fiset, lieutenant gouverneur de la province de Québec et de lady Fiset.

Les personnes d'honneur sont M. Omer Côté, secrétaire de la province, et M. Camille Houde, maire de Montréal.

Comédiens de la radio à cette partie de cartes

M. Roger Baulu accompagné de son équipe de cartes, donnera une partie de cartes à la radio, le samedi 11 mai, à 8 h., à l'intermédiaire de fantaisies, lors de la grande partie de cartes annuelle des Pères Blancs d'Afrique au bénéfice des vocations missionnaires, mardi soir, le 14 mai, à la salle de l'Immaculée-Conception, sous la présidence d'honneur de M. Philippe Rivier, P.A., V.G., et de S. H. le maire de Montréal. Les personnes qui ont bien

voulu accepter de vendre des billets ou des livres de loterie obligeraient le bureau de direction en présentant leur rapport le plus tôt possible.

Mmes Roland Vincent et Albert Lamare sont les organisatrices de cette fête de charité. Renseignements: DU. 4382 ou AM. 5693.

Retraites à Béthanie

Il y aura à Béthanie, 80 est, rue Laurier, DO. 8026, des retraites aux dates suivantes: dames, 9 au 12 mai, par le R. P. Hilarion, O.F.M.; école anglaise, 13 au 16 mai, par le R. P. Stanford, S.J.; jeunes filles, 17 au 20 mai, par le R. P. Gervais, S.M.M.; école St-Armand, 21 au 24, 25 au 28, par le R. P. Deschênes, O.M.I.; fiancées, 29 mai au 31 mai, par le R. P. Jean de Brébeuf, O.F.M. Prière de s'inscrire à l'avance.

Au Château de Ramezay

La section féminine de la société d'archéologie et de Numismatique tiendra son assemblée annuelle demain à 3 h. 30 au Château de Ramezay.

Il y aura programme musical par Miles Sylvia Kelsey, soprano et Ruth Lowe, violoniste. Mile B. Rogers sera au piano d'accompagnement. Le thé sera servi par Miles Jeannette Shilling et Adèle LaMothe.

Remerciements de La Guilde

La partie de cartes annuelle organisée par la Guilde de "La Famille" a obtenu un franc succès et les organisatrices en ont profondément reconnaitances à toutes les personnes qui y ont contribué.

La souscription organisée à cette occasion a favorisé les personnes suivantes: Mme André Laurendeau, 415 Stuart, une table à café; Mme André Béliveau, une lampe de table, Mme J.-M. Richard, 11762 Bois de Boulogne, une couverture de laine, M. T.-M. Noël, 1627 est, boul. Gouin, etc.

Les boîtes de fer-blanc seront gardées soigneusement. Passer dessus une couche de peinture brillante, fixer sur l'un des côtés, avec de petits écrous, une poignée métallique que l'on trouve dans tous les bazars, munie d'un porte étiquette pour y glisser un petit carton mobile. On y mettra: bouchons, ficelles, sacs en papier, sacs comptant toutes les denrées alimentaires qui se présentent à l'état sec (pâtes, thym, laurier, haricots, farines, sucre, etc.).

Les gros ciseaux de cuisine accrochés au-dessus des papiers vous rendront aussi grand service.

Ce qui précède ne constitue qu'une série d'indications ou la simplicité quotidienne et la facilité de réalisation sont d'abord recherchées. Si vous voulez bien vous donner la peine de réfléchir à votre problème individuel, vous trouverez d'autres solutions dans le même esprit. Grâce à nombre de petits trucs la vie de tous les instants se trouve simplifiée, embellie, plus agréable.

Marie Stuart

par PAUL-HENRY BORDEAUX

Biographie de la reine de France et d'Ecosse où l'auteur, par ses dons remarquables d'écrivain et d'artiste, présente une oeuvre de grande envergure.

La formidable documentation accumulée par des générations de chercheurs sur la vie de cette malheureuse reine, y est analysée et critiquée avec une précision et une netteté qui feraient envie à plus d'un historien de métier.

Volume de 444 pages avec 11 gravures hors texte.

Au comptoir: \$2.25

Par la poste: \$2.40

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Typiquement différente...

Notre province, en plus de ses beautés naturelles, jouit d'un état de choses qui diffère des autres: elle est le seul "pays" dans l'Amérique du Nord qui soit typique ment français.

La maison Reid a aussi quelque chose qui la distingue. En sus des belles fourrures qu'elle renferme, elle est "typiquement", elle aussi, désignée sous le nom de "quartiers généraux" du chat sauvage et autres fourrures de haute qualité! Pour obtenir "ce qu'il y a de mieux", c'est chez J.-F. Reid qu'il faut aller. Son adresse: ce qu'il y a de plus facile à retenir, 1-4-7-3, rue Amherst.

DIMANCHE PROCHAIN

12 mai

Fête des Mères

Que chacun de nous honore toutes les mamans de chez nous.

CH. 2152

LEVEILLE sert les mêmes clients depuis des années et des années... Sur notre liste nous comptons maints nouveaux. Une fois que vous avez recouru aux services de la maison Leveillé, vous devenez un de ses clients attirés et permanents.

Leveillé

Les Teinturiers et Nettoyeurs connus... auxquels vous pouvez confier sans risques

DRAPERIES — TAPIS — COSTUME-TAILLEUR pour dames, complets et autres articles.

Bureau: 4368, Parthenais

Ateliers: 4371, Lafrance

Les Caisse populaires Desjardins

1900: Nous sommes au début d'un siècle nouveau! Le monde s'achemine vers l'industrialisation. Comme tous les pays, le Canada se transforme. Malheureusement, dans bien des villages du Québec, l'usurier règne en maître. Y'a bien le curé... Y'a bien le maire... Y'a bien le docteur... Mais que peuvent-ils contre le prêteur à courte semaine, l'usurier du village?

Alphonse Desjardins est particulièrement ému par la situation. Il voudrait sauver ses compatriotes; il cherche une formule. Il étudie pendant ses longues soirées la constitution des différents organismes de prêt à travers le monde. Les systèmes européens s'adapteraient mal dans un pays si différemment constitué au point de vue économique: il faut trouver quelque chose de nouveau — faire du neuf. Le fait est que la première caisse populaire, fondée à Lévis en 1900, par un prêt de dix sous, qui après quarante-cinq ans est devenu un actif de cent douze millions...

Le bien accompli depuis l'époque de leur fondation par les Caisse Populaires Desjardins est incalculable! Elles ont sauvé des milliers de familles, elles ont presque éteint la race des usuriers.

Evidemment l'esprit de coopération n'est-il pas né hier. Evidemment n'est-il pas né des caisses populaires. Le père Chappelaine lui-même, qui pourtant ne regardait pas à l'ouvrage, acceptait de l'aide lorsqu'il avait décidé de faire de la terre neuve. Dans les campagnes, lorsqu'un homme du rang ou du village passe au feu, on institue une corvée — généralement le dimanche. Tout le monde aide à reconstruire la grange sinistrée: les vieux dirigent le travail; chacun y participe.

Si bien que l'idée de coopération fait partie chez nous de nos traditions démocratiques. Il s'agissait de lui donner une forme moderne; une forme qui corresponde aux besoins d'une ère nouvelle! De ce sentiment sont nées ces caisses de gens qui s'unissent pour fins de production et de consommation, pour créer un pouvoir d'achat. Et dans chaque village aujourd'hui, la Caisse Populaire Desjardins occupe le centre de ce mouvement coopératif.

CHACUN POUR TOUS. Un documentaire de l'Office National du Film, retrace cette lutte du paysan pour se libérer de l'emprise du prêteur, et nous fait voir les progrès de l'esprit coopératif dans un pays immense, qui compte parmi les plus prospères au monde.

Les Canadiens boivent 50 pour cent plus de lait qu'il y a quelques années. La consommation du lait chez les enfants s'est de beaucoup accrue depuis la distribution des allocations familiales et le lait est apparemment l'un des brevages favoris des 600,000 hommes licenciés des services armés.

— Vous n'avez pas de lait? — Oui, sans doute, mais je ne me place pas au point de vue général. Je vends dire...

— Miss Brown, laissez la phrase en suspens si longtemps que Bill répète, en manière d'encouragement: — Vous voulez dire? — Oh! oui, répondit-elle comme

Secrets de ménagère, Trésors du foyer

Votre cuisine... mesdames!

La plupart des ménagères bien accomplies sont ennemies du désordre, surtout lorsqu'il s'agit de la cuisine où elles passent la majeure partie de leurs matinées. Mme Cagin, attachée à la revue *Votre Amie*, de Paris, a pensé que ces quelques suggestions pratiques pourraient aider ces dames à réaliser leurs rêves d'ordre et de propreté. Voici donc pour vous quelques-uns de ces utiles conseils:

Grande Clarté. Il faut qu'aucun coin ne reste obscur, particulièrement celui du fourneau. Il vaut mieux faire des économies d'électricité, si nécessaire, dans le vestibule ou le salon et installer une lampe de 100 watts dans la cuisine qui doit être éblouissante.

Pas d'embarras. Avoir à tout moment tout ce qu'il faut pour les travaux à réaliser, mais rien d'autre. Éviter les objets qui ne servent jamais (ou rarement).

Propreté constante. Ne pas laisser traîner des objets souillés. Changer les torchons souvent, es-

suyer la table dès qu'elle est débarrassée. Il est indispensable d'avoir de l'ordre, de remettre chaque chose à sa place, cela gagne du temps et permet de garder la cuisine nette à toute heure de la journée. Après chaque opération (vaisselle, épulages, café, etc...) prendre quelques instants pour ranger immédiatement tous les ustensiles (et Dieu sait s'il y en a) qui ne servent pas à l'opération suivante. Le travail se fera ainsi en champ dégagé et non point dans un bric à brac désespérant.

Le robinet doit être muni d'un brise-jet et...

L'évier doit avoir un siphon facilement accessible pour le débouchage. Pour ramasser les déchets, se servir d'une petite raclette à bords caoutchoutés qu'on trouve dans le commerce.

Les bouts de papier propres seront, non loin de l'évier, accrochés à un clou mis au mur, dont la tête aura été aiguisée et non pas un crochet incommode. Cette petite pro-

pour me mystifier davantage? — Il faut prendre la chose sérieusement, dit-elle en levant le doigt. — Je suis aussi solennel qu'un juge en perruque, protesta-t-il.

— Eh bien?

— Il y a le cas fameux du docteur Jekyll et de Mr Hyde?

— Ah! oui... Ce personnage se dédouble, en effet: à la fois un excellent jeune homme et un monstre. Ce n'est pas le cas que j'envisage...

Il s'agit, dans l'espèce, de diverses personnalités, mais toutes sympathiques.

Debout sur le seuil, se détachant sur le fond lumineux du jardin ensoleillé, les yeux agrandis encore par l'intensité de son attention, miss Brown, dans toute la grâce de ses dix-sept ans, formait un ravissant tableau... Mr Jones contemplait la jeune fille avec une expression qui ne laissait aucun doute sur le plaisir extrême qu'il y prenait.

— Supposons, continua miss Brown d'un air absorbé, qu'un homme dise à une jeune fille qu'elle incarne pour lui un certain type et qu'un autre lui prête une personnalité toute différente... Pourrait-elle

— Une seule personne, une petite personne, peut-elle cumuler plusieurs individualités? répéta-t-elle.

— La taille de la personne en question a-t-elle quelque rapport avec la solution de cette énigme? Ou bien avez-vous ajouté ce détail

— Si vous continuez, Bill à jurer et à me parler sur ce ton inconvenant, déclara miss Brown, je me

verrai forcée de renoncer à sortir avec un jeune homme aussi mal élevé.

L'espièglerie souriante des grands yeux bleus démentait formellement la sévérité de cette admonestation.

Bill Jones porta le nouveau sa main à sa casquette et dit, avec un large sourire:

— Mille excuses, mademoiselle!...

— Et maintenant que le calme est revenu dans les tranchées de première ligne, profitez-en pour me faire part de vos préoccupations.

Miss Brown se rapprocha d'un pas et dit:

— Bill, à votre avis, une seule personne peut-elle cumuler plusieurs individualités?

— Heu!... Nous gagnons les eaux profondes. Attendez une minute que je rassemble mes esprits... Précisez les termes de votre question, s'il vous plaît.

— Une seule personne, une petite personne, peut-elle cumuler plusieurs individualités? répéta-t-elle.

— La taille de la personne en question a-t-elle quelque rapport avec la solution de cette énigme? Ou bien avez-vous ajouté ce détail

— Si vous continuez, Bill à jurer et à me parler sur ce ton inconvenant, déclara miss Brown, je me

verrai forcée de renoncer à sortir avec un jeune homme aussi mal élevé.

L'espièglerie souriante des grands yeux bleus démentait formellement la sévérité de cette admonestation.

Bill Jones porta le nouveau sa main à sa casquette et dit, avec un large sourire:

— Mille excuses, mademoiselle!...

— Et maintenant que le calme est revenu dans les tranchées de première ligne, profitez-en pour me faire part de vos préoccupations.

Miss Brown se rapprocha d'un pas et dit:

— Bill, à votre avis, une seule personne peut-elle cumuler plusieurs individualités?

— Heu!... Nous gagnons les eaux profondes. Attendez une minute que je rassemble mes esprits... Précisez les termes de votre question, s'il vous plaît.

— Une seule personne, une petite personne, peut-elle cumuler plusieurs individualités? répéta-t-elle.

— La taille de la personne en question a-t-elle quelque rapport avec la solution de cette énigme? Ou bien avez-vous ajouté ce détail

"FEUILLETON DU "DEVOIR"

C'EST TOI QUE JE CHERCHAIS...

Roman par CONCORDIA MERREL

Traduit par Th. et E. DE SAINT-SEGOND

3. (Suite)

— Vous êtes prête? demanda-t-il.

— Oui! Mais attendez une minute, moi cher Bill. Je désire vous consigner au sujet d'un problème comique, ajouta-t-elle en donnant les 45 à ses préoccupations personnelles.

— Découvrez vos batteries!

— Eh bien, répondit à une première question: savez-vous ce que vous êtes? dit-elle.

Qu'est-ce que j'ai fait? demanda Bill, en sursautant.

— Il ne s'agit pas de votre mauvaise conduite, grande bête! Je ne

vous taquin: pas. Je vous pose une question, sans arrière-pensée: savez-vous ce que vous êtes?

Bill, le front creusé d'un pli, regardait la jeune fille d'un air perplexe. Il finit par dire:

— D'après la classification zoologique, je fais partie de la classe des bipèdes.

— Oui, sans doute, mais je ne me place pas au point de vue général. Je vends dire...

— Miss Brown, laissez la phrase en suspens si longtemps que Bill répète, en manière d'encouragement:

— Vous voulez dire?

— Oh! oui, répondit-elle comme

vous taquin: pas. Je vous pose une question, sans arrière-pensée: savez-vous ce que vous êtes?

Bill, le front creusé d'un pli, regardait la jeune fille d'un air perplexe. Il finit par dire:

— D'après la classification zoologique, je fais partie de la classe des bipèdes.

— Oui, sans doute, mais je ne me place pas au point de vue général. Je vends dire...

— Miss Brown, laissez la phrase en suspens si longtemps que Bill répète, en manière d'encouragement:

— Vous voulez dire?

— Oh! oui, répondit-elle comme

vous taquin: pas. Je vous pose une question, sans arrière-pensée: savez-vous ce que vous êtes?

Bill, le front creusé d'un pli, regardait la jeune fille d'un air perplexe. Il finit par dire:

— D'après la classification zoologique, je fais partie de la classe des bipèdes.

— Oui, sans doute, mais je ne me place pas au point de vue général. Je vends dire...

</

DIVERS

Une deuxième bombe dans un camion des brasseries

Elle a explosé alors que le camion pénétrait dans la cour d'un entrepôt de la compagnie, rue St-Maurice — On recherche toujours les deux présumés bandits

Une deuxième bombe, en moins d'une semaine, a été lancée hier après-midi vers 4 h. 30 dans un camion des *National Breweries*, notamment un de la *Black Horse*. Selon la police, des individus voyant dans une automobile camouflée lancée cette bombe bien camouflée dans un pain, au moment où le camion passait sous le tunnel de la rue Wellington.

Cet engin de mort a fait explosion alors que le camion pénétrait dans la cour d'un entrepôt de la compagnie en face de la *Brasserie Black Horse*, rue St-Maurice, près de la rue Dupré. Ce véhicule était précédé d'agents de police et suivi d'un autre camion de la Brasserie Frontenac.

Personne n'a heureusement été blessé mais l'explosion a causé cette fois-ci plus de dommages que la première fois.

Le premier camion était conduit par M. Georges Allaire, 6070, rue St-Dominique. La boîte et le cadre à l'arrière du véhicule ont été lourdement endommagés. Le camion de la brasserie Frontenac a été fortement secoué et a subi quelques dommages. La Gendarmerie royale fait enquête dans cette affaire aidée de la police municipale.

Attentat dans la rue

M. Delphis Parent, 45 ans, 1922 ouest, rue St-Jacques, a été attaqué hier soir par deux inconnus qui l'ont battu. La victime a affirmé à la police qu'il s'agissait d'une "vengeance". M. Parent a été transporté à la division ouest de l'hôpital Général de Montréal où on a dû lui faire dix points de suture pour une large blessure à la tête.

Trois blessés

Trois personnes ont été grièvement blessées vers 3 h. 30, hier après-midi, lorsque l'automobile dans laquelle elles avaient pris place a quitté la route près de Saint-Eustache pour aller s'écraser contre un arbre.

Les victimes sont: M. Fernand Fredette, 24 ans, 8419 rue St-Denis; sa femme, 22 ans, et sa grand-mère, Mme Alphonse Boivin, 73 ans, 4360 rue Berli. Tous trois ont été transportés à l'hôtel-Dieu où ils ont été traités pour des blessures à la tête. L'état de Mme Boivin inspire quelques craintes car elle souffre également d'un violent choc nerveux.

Selon le rapport de la police provinciale, M. Fredette a apparemment perdu le contrôle de son volant.

Collision entre camions

M. Herman Desnoyers, 30 ans, 415 a rue Gounod, a été transporté hier à l'hôpital Saint-Luc, souffrant d'une fracture probable de la cheville gauche. Il se serait engagé cette blessure lorsque son camion est entré en collision avec un autre à l'intersection des rues Clark et St-Zotique.

Heurté par une auto

M. Joseph-Wilfrid Bouvin, 57 ans, 737 rue Lenoir, qui selon le rapport de la police a été heurté par une automobile conduite par M. Charles Lafaille, 7829 rue Lajeunesse, en face du no 4540 ouest, rue St-Jacques, a été admis hier soir à la division centre de l'hôpital Général de Montréal. La victime souffre d'une fracture de la jambe.

Coopération

Des centaines d'appels téléphoniques, de la part de citoyens désireux d'aider la police dans ses recherches pour remettre la main sur les dangereux bandits, Jean-Marcel Brunet et Louis-Arthur Lévesque, ont été enregistrés aux bureaux de la police provinciale et municipale. Ici et là on demandait la police, croyant avoir rencontré les deux jeunes gens.

Une quinzaine d'individus ont été écroués aux cellules pour être relâchés quelques heures plus tard après interrogatoire et identification.

On a même opéré une double arrestation à Champlain, près des Trois-Rivières. Deux jeunes gens cachés dans un camion rempli de foin ont été appréhendés, mais après identification on a constaté qu'il ne s'agissait aucunement des deux fugitifs.

Des agents de la police provinciale ont opéré des arrestations à St-Basile, Ste-Geneviève, dans les Laurentides et du côté de Val-d'Aud.

Malgré cette étroite surveillance, il a encore été impossible de mettre la main sur ces dangereux bandits.

Dans l'intervalle, les compagnies des deux fuyards qui ont été arrêtées dimanche avant-midi, à Saraguay, en compagnie d'un jeune homme sont toujours aux cellules de la police provinciale sous une étroite surveillance.

Ordre a été donné à tous les policiers de ne prendre aucun risque. Les agents ne doivent pas aller à l'épreuve des balles. Ces précautions ont été prises après l'exploit de dimanche. Jean-Marcel Brunet, dit-on, aurait déclaré: "Ils ne me prendront jamais vivant".

L'on dit même que plus de 300 policiers sont affectés à ces recherches. Tous les ponts et toutes les routes sont étroitement surveillés et les postes émetteurs des polices provinciale et municipale radiofusent la description des deux bandits à tout instant, avec l'avis: "Ces hommes sont dangereux et devront être tirés au premier mouvement de leur part. Tous les officiers doivent être avisés de ces informations".

Les laveurs de vitres

Les laveurs de vitres qui ne sont pas en grève sont accompagnés de gardes-corps durant leur travail car les autorités craignent des actes de violence de la part de quelque 200 grévistes qui ont quitté leur travail il y a environ une semaine.

une augmentation de salaire de 13 cents de l'heure et la "Window Cleaning Companies' Association" a refusé de donner cette augmentation sous prétexte qu'elle en était empêchée par les règlements de la Commission des Prix.

Les représentants de l'Association ont affirmé que la grève était illégale. Le contrat collectif entre l'union et l'Association expirait mardi dernier.

L'appel de Dery

Québec, 7 (D.N.C.) — La Cour d'Appel de la province a communiqué hier à entendre Paul-Henri Dery, qui en appelle du verdict de culpabilité et de la sentence de mort prononcée contre lui le 11 décembre dernier, après un procès de plus de deux semaines devant les Assises criminelles, sous la présidence du juge Lucien Cannon, siégeant en Cour du Banc du Roi.

Dix officiers de la Commission des prix poursuivis en justice

La "Campbell Motors Limited" poursuit M. Donald Gordon et 9 autres officiers supérieurs de la Commission — Annulation du permis de commerce et bref d'injonction

Vancouver, 7 (C.P.) — La *Campbell Motors Limited* vient de prendre des procédures judiciaires contre 10 officiers supérieurs de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, dont le président, M. Donald Gordon. Ces procédures font suite à la cancellation du permis de commerce de la compagnie.

La *Campbell Motors* a obtenu du juge A. M. Harper la permission de signifier des brefs d'assignation à neuf officiers de la Commission à Ottawa. Ce sont: MM. Donald Gordon, J.-C. Bouchard, N. W. McKenzie, W. A. MacKintosh, H. B. MacNamara, F. H. McGregor, H. C. McKinnon, A. M. Shaw et David Sim. Le dixième demeure à Vancouver et c'est M. Charles W. Brazier.

La compagnie a également obtenu la permission de donner avis à la

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

L'ordre d'annulation du permis a été émis en vertu du *National Emergency Act*.

Commission des prix qu'elle présentera mercredi matin une requête en injonction pour interdire à cet organisme gouvernemental d'opérer d'autres saisies à la compagnie, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les mérites de cette action qui a pour but de faire révoquer l'ordre d'annulation du permis de la Commission des prix.

La Commission garde encore sous saisie trois automobiles de la *Campbell* qui ont été saisies le jour de l'annulation du permis. La Commission s'était alors comparée de tout l'actif de la compagnie, 14 automobiles sont menacées de saisie, mais la Commission n'a pas encore réussi à s'emparer de toutes.

Programme double aujourd'hui et demain au Stade

Les clubs Montréal et Newark ont été empêchés de jouer hier

La pluie a tenu les deux adversaires au repos mais ces équipes de la Ligue Internationale se reprendront en jouant quatre parties en deux jours — Buker et Banta lanceront cet après-midi — Syracuse a triomphé du Rochester dans la seule rencontre d'hier — Du renfort aux Royaux

Le gérant général des Royaux Mel Jones, était grandement désemparé hier après-midi, lorsque vingt minutes avant la partie qui devait être disputée entre les clubs Newark et Montréal, la pluie a fait des siennes et les arbitres ont dû interrompre la partie, qui devait commencer à quatre heures. C'était la deuxième fois en deux jours que la température venait forcer nos joueurs au repos.

Voyant qu'il était impossible de jouer d'une façon convenable à cause de l'état détrempé du terrain, la direction du Stade a accepté la décision des officiels de la Ligue du président Frank Shaughnessy et immédiatement M. Gerry Gosselin, secrétaire et publiciste du club, fut chargé d'annoncer un programme double pour cet après-midi et un autre pour demain entre les Ours et les Royaux, la première joute, dans les deux cas, devant commencer à 2 heures.

Le gérant Clay Hopper a annoncé ce matin que Cy Buker et Jack Banta seront les deux lanceurs du Montréal dans le programme d'aujourd'hui tandis que Georges Selkirk fera son choix entre Harry Garbett, Herbie Karpell, William Houtz ou Ray Pittier. Si l'un des lanceurs du Montréal donne des signes de faiblesse Ray Hathaway sera envoyé à la rescousse tandis que demain le choix tombera sur John Gabbard et Bob Fontaine.

Les Ours de Newark feront une dure lutte aux Royaux car les joueurs de Georges Selkirk veulent

passer en première place et quatre victoires ici permettraient aux visiteurs de devancer les Chefs de Syracuse, qui détiennent actuellement la première position.

Voici les alignements probables pour les deux clubs pour la 1ère partie: **NEWARK** — Douglas, c.d.; Al Clark, c.g.; Don Savage, 3e b.; Joe Collins, c.d.; Walter Nowak, 1er b.; Joe Buzas, 2e b.; Bob Brown, a.c.; Charles Fallon, r.; Ray Pittier, lanceur. (Deuxième joute, Karpell ou Garbett). Gérant: Georges Selkirk. **ROYAUX** — Rackley, c.c.; Robinson, 2e b.; Shuba, c.g.; Durrett, c.; Burge, 1er b.; Jorgenson, 3e b.; Franks ou Howell, r.; Bréard, a.c.; Cy Buker, lanceur.

LES CHEFS GAGNENT

A Rochester hier, le simple de Rick Wahl a permis aux Chefs de Syracuse de triompher des Red Wings de Rochester par 7 à 6 ici hier. Toutefois, ce n'est pas avec facilité que les joueurs du pilote Jewel Enis ont triomphé et ils ont dû batailler durant 11 manches avant de s'assurer la victoire. Bill Sinton a dirigé l'offensive de 18 coups sûrs des Chefs en cognant 4 coups sûrs, et son double dans le champ centre à la 11e manche lui permit de croiser le marbre par la suite sur le simple opportun de l'arresteur court Dick Wahl.

Durant la partie, Charles Kress a cogné un magistral coup de circuit pour les Chefs. Les Red Wings ont frappé 14 coups sûrs contre les artilleurs Prendergast et Blue. Quatre lanceurs ont paré sur le monticule pour les perdants. **Syracuse** . . . 10002001201—7 18 1 **Rochester** . . . 01000301100—6 14 1 Prendergast, Blue et Just; Mikon, Echols, Sakas, Schultz et Robinson, Hockenberry, Bucka.

Championnat du ballon au panier

Par sa victoire de 41 à 38 sur le C.E.O.C. de l'Université Laval de Québec, le National a remporté au Collège de Québec, le championnat provincial du ballon au panier des équipes canadiennes-françaises. Les porte-couleurs du National ont gagné ce championnat par le résultat de 70 à 63, en une série de deux rencontres pour le total des points. Lors de la première joute jouée à Montréal, le National avait gagné par 29 à 25.

Trois superbes lancers consécutifs exécutés à la dernière minute du jeu par Bob Ethier nous ont permis de vaincre le Québec, nous déclare Dollard Dubois, l'instructeur du National, mais tout de même, je dois donner crédit à tous les joueurs, car ils ont très bien joué, et si Bob Ethier, J.-P. Valois et Trempe furent les meilleurs compteurs du National, il faut reconnaître qu'ils ont été aidés par les belles passes de M. Mace, R. Vallée et J.-M. Valois et que les défenses Gérard Brodeur, R. Lamarre et Beaupré furent très efficaces; ils bloquèrent plusieurs gângeresses attaquantes.

Les joueurs du Québec furent toujours menacés et plus particulièrement G. Delisle et J. Pelletier qui, ensembles, complètent 44 des 38 points du C.E.O.C.

G. J. Wright arbitra la joute à la satisfaction de tous et Jacqueline Marchand était l'officielle à la table.

NATIONAL	P.	L.L.	Pts
Mace, M.	2	0	12
Ethier, B.	1	1	3
Vallée, R.	1	1	3
Valois, J.-P.	3	1	7
Valois, J.-M.	1	1	3
Lamarre, R.	0	4	4
Trempe, J.	4	0	8
Brodeur, J.	0	0	3
Beaupré, J.	0	0	0

17 7 41

QUEBEC

QUEBEC	P.	L.L.	Pts
Delisle, G.	5	0	10
Jacques, L.	1	0	2
Geoffrion, H.	0	0	0
Marquis, P.-A.	2	2	6
Pelletier, J.	7	0	11
Pinsonnault, J.	0	0	0
Rouleau, M.	1	0	2
Savard, J.	0	0	0
Bouffard, J.	2	0	4

18 2 38

Les meilleurs frappeurs des ligues majeures

Joueur club	J.	Ab	Pts	Cs	P.c.
Pesky, Red Sox	19	79	23	34	430
Musial, Cards	16	65	11	27	416
Williams, R.S.	20	73	22	30	411
DiMaggio, R.S.	15	58	13	23	397
Herman, D'gers	12	38	11	15	395
Reese, Dodgers	16	57	8	22	386

POINTS PRODUITS

Ligue Nationale: Musial, Cardinaux, 14; Ligue Américaine: Doerr, Red Sox, 22.

CIRCUITS. — Ligue Nationale: Mize, Giants; Walker, Dodgers, 3.

Ligue Américaine: DiMaggio, Yankees; Chapman, Athletics, 3.

BASEBALL

au Stadium

Bears de Newark

vs

Royaux de Montréal

Aujourd'hui à 2 h. et à 4 h.

PROGRAMME DOUBLE

L'inauguration du circuit de la Can-Américaine

C'est aujourd'hui qu'a lieu l'inauguration des séries de la Ligue de Baseball Canado-Américaine et ce circuit, après trois ans d'inactivité, a causé du conflit européen, reprendra ses opérations et tout fait prévoit la lutte au championnat du circuit Houghton sera très contestée, car tous les clubs paraissent être d'égale force.

L'acquisition de plusieurs joueurs des clubs majeurs oblige Houghton à prédire qu'une faible marge d'environ 10 parties séparera le club de la 1ère position de celui de la dernière place à la fin de la cédule régulière de ce circuit.

En 1942, alors que cette ligue opéra pour la dernière fois, la marge entre les Rugmakers d'Amsterdam, champions de la ligue, et les Colonels de Rome, détenteurs de la dernière position, fut de 39 parties. Durant cette saison, les Red Sox d'Oneonta qui termineront la cédule régulière en 4e position dans le classement, remporteront les honneurs des séries éliminatoires.

Voici le programme des joutes d'ouverture pour aujourd'hui: Québec à Amsterdam; Trois-Rivières à Oneonta; Gloversville-Johnston à Rome; Schenectady à Pittsfield. Jeudi, le club Schenectady recevra la visite des Alouettes de Québec, tandis que le club Oneonta se rendra à Gloversville-Johnston. Les clubs canadiens feront leur ouverture sur leur propre terrain dimanche prochain, quand Rome visitera Québec, tandis que le Schenectady sera l'hôte des Trois-Rivières.

Schenectady, une ville d'une population d'environ 90,000 habitants, est le seul nouveau club dans les cadres du circuit Houghton; remplaçant le club Utica qui fait maintenant partie de l'Eastern League, catégorie "A". Le club Schenectady, qui sera piloté par le receveur Bill Cronin, fait partie du système de fermes des Phillies de Philadelphie, de la Ligue Nationale.

Voici la liste des autres clubs de la ligue, comment ils termineront la saison en 1942, le nom de leur gérant et leur affiliation avec les Majeures:

Amsterdam, 1er, Solly Miskin, Yankees de New-York; Gloversville-Johnston, 2e, Ben Huffman, Browns de St-Louis; Oneonta, 4e, John (Red) Marion, Red Sox de Boston; Pittsfield, 5e, George (Tony) Rens, Indians de Cleveland; Trois-Rivières, 6e, Stanley (French) Bordagaray, Dodgers de Brooklyn et Royaux de Montréal; Québec 7e, Joe Sugrue, Cubs de Chicago, et Rome, 8e, Elwood Wheaton, Tigers de Detroit et Bisons de Buffalo.

Marion est le seul gérant de 1942, alors qu'il avait la direction du club Utica. Chaque terrain aura un système de réflecteurs pour les joutes du soir. Houghton est la 1ère saison comme président de la ligue. Secrétaire en 1940, il fut élu président en 1944, succédant au révérend père Harold Martin.

Une demande du Club Valleyfield

Le club Valleyfield a demandé d'être admis dans la Ligue de Croise Senior du président Brayley et une assemblée doit avoir lieu ce soir afin d'étudier la demande d'admission des Braves, ce qui porterait à cinq le nombre des clubs à prendre part à la série de championnat de la province de Québec.

Les joueurs qui feront partie du Valleyfield sont à la pratique depuis déjà plusieurs semaines et le club de la petite ville sise à une cinquantaine de milles de la métropole saura certes faire parler de lui dimanche prochain, lors de ses débuts officiels, s'il s'aligne définitivement dans la ligue Senior à compter de ce soir. Le Valleyfield, incidentement, débutera dimanche prochain à Québec. Par la suite, il jouera chez lui à Valleyfield, tous les jeudis soirs et quelquefois aussi le dimanche et le mardi soirs.

Deux parties seront à l'affiche dans la ligue senior cette semaine. Les Canadiens visiteront les Flyers de Cornwall jeudi soir tandis que la Lachine Ville-St-Pierre en viendra aux prises avec le Québec dans la Vieille Capitale, vendredi soir.

Ces deux parties suscitent beaucoup d'intérêt car les Canadiens et Québec sont actuellement sur un pied d'égalité en première place de ce circuit et ils feront l'impossible pour remporter la victoire afin de ne pas descendre dans le classement. La Lachine Ville-St-Pierre n'a pas encore remporté une victoire depuis le début de la saison et il fera l'impossible pour infliger une défaite au club québécois, vendredi soir.

La prochaine partie locale sera jouée dimanche prochain à l'arena de Lachine alors que les Canadiens et la Lachine Ville-St-Pierre en viendront aux prises. Il est fort probable qu'un autre soit admis dans la ligue senior, aujourd'hui.

Les Espagnols sont éliminés

Barcelone, 7 — La Suisse a éliminé l'Espagne des séries de la coupe Davis pour la zone européenne, 3 rencontres à 2. J. Houndier, de la Suisse, a défait Pedro Castella, de l'Espagne, par 3-6, 6-3, 6-1, 4-6 et 6-4. Cette rencontre a été très contestée et le vainqueur a été forcé de se rallier pour éliminer son adversaire.

Cette partie avait été arrêtée samedi à cause de la noirceur. Houndier menait par 2 sets à 1. L'équipe suisse a remporté les deux rencontres pour les simples ainsi que les honneurs pour les doubles.

Sheik Abid s'assure le championnat

Etant en excellente condition physique et doué d'une force extraordinaire, Sheik Abid, jeune lutteur égyptien, s'est assuré le championnat mondial des poids lourds juniors en triomphant de Paul Lortie, qui détenait ce titre depuis plusieurs mois après l'avoir perdu antérieurement. Ce match fut très intéressant et la salle du Marché St-Jacques était remplie à sa pleine capacité, sans compter que plusieurs centaines de personnes ne purent se procurer des billets, car toutes les places étaient prises.

Paul Lortie a démontré beaucoup de rudesse, mais ses nombreuses fautes furent loin de rivaliser avec la force herculéenne de l'Égyptien. Comme on s'y attendait, Lortie débuta en ouragan, mais Abid eut raison de le mettre à sa place dès le début des hostilités. Finalement, 15 minutes étaient écoulées dans cet engagement principal au programme, quand Lortie fut compté hors de l'arène par l'arbitre Lionel Legault, dans ce match qui était d'une chute à finir. Le nouveau champion Abid quitta l'arène sous un tonnerre d'applaudissements.

Dans la rencontre semi-finale de 2 de 3, limitée à une heure, Georges Gagney, fameux lutteur de la vieille capitale, triompha du grec, Jim Klonis, de New-York. Ce dernier remporta les honneurs de la 1ère chute après 12.25 minutes, mais Gagney égalisa les chances dans la seconde reprise en rivant les épaules de son rival après 7.10 minutes. Gagney égalisa les chances dans la seconde reprise en rivant les épaules de son rival après 7.10 minutes. Gagney s'assura la victoire après 9.45 minutes dans l'engagement final.

Le combat spécial entre les rudes Bob Lortie et Bob (Legs) Landevin se termina par un verdict nul, tandis que Young McCoy triompha de Johnny Roy après 9.15 minutes dans la préliminaire.

La séance d'hier marqua la clôture de la saison au Saint-Jacques et les promoteurs Lamontagne et Grégoire annoncèrent que leurs activités se terminaient maintenant transférées au Stade Exchange qui ouvrira ses portes vers le 20 mai alors qu'un programme de tout premier ordre sera offert aux amateurs de la lutte libre.

126 lbs. — Jerry O'Connor, Montréal, défait R. Lapointe, Québec, K.O. 1ère ronde.

126 lbs. — Gordie Montagne, Ottawa, défait Bob Donovan, St-Jean, décision.

135 lbs. — R. Sundberg, Montréal, défait Jos Brown, Ottawa, décision.

147 lbs. — Wm Powell, Fort William, défait Cliff Blackburn, Montréal, décision.

147 lbs. — Paddy Oakley, Ottawa, défait Marcel Pilon, Montréal, décision.

147 lbs. — William Nelles, Montréal, défait Floyd Hogan, St-Jean, décision.

160 lbs. — M. P. Lachance, Espagnola, Ont., défait Eddie Nash, South March, décision.

160 lbs. — Harold Mullins, Montréal, défait Eddie George, Waterloo, Ont., décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

Dix combats furent disputés au Colisée

Les meilleurs pugilistes amateurs du Canada se disputent actuellement les honneurs des divers championnats dans le tournoi organisé au Colisée et mercredi soir seront couronnés les nouveaux champions du Dominion alors que prendront fin les finales du concours.

Hier soir, devant une assistance nombreuse, se disputèrent les premiers combats et toutes les rencontres ont été intéressantes sinon toutes très contestées.

Dans les dix rencontres à l'affiche hier soir, cinq boxeurs de Montréal ont remporté la victoire pendant que trois ont été défaits. La grosse surprise de la soirée fut la défaite de Cliff Blackburn de Montréal, par William Powell, de Fort William, Ont.

Blackburn était un des favoris de l'équipe de la Province de Québec et on lui concédait de belles chances de remporter la victoire dans la catégorie des poids mi-moyens à la suite de ses succès dans les tournois locaux au cours de l'hiver.

M. P. Lachance, d'Espagnola, Ontario, a remporté la victoire par K.O. sur Eddie Nash, de South March, Ont. Nash débuta rapidement et eut un bon avantage au premier engagement, bien que le match n'ait pas été trop intéressant. Au début du deuxième engagement, un crochet de gauche, suivi d'une droite au menton disposèrent de Nash qui prit le compte de 10 secondes.

Voici les résultats des combats disputés hier soir:

126 lbs. — Jerry O'Connor, Montréal, défait R. Lapointe, Québec, K.O. 1ère ronde.

126 lbs. — Gordie Montagne, Ottawa, défait Bob Donovan, St-Jean, décision.

135 lbs. — R. Sundberg, Montréal, défait Jos Brown, Ottawa, décision.

147 lbs. — Wm Powell, Fort William, défait Cliff Blackburn, Montréal, décision.

147 lbs. — Paddy Oakley, Ottawa, défait Marcel Pilon, Montréal, décision.

147 lbs. — William Nelles, Montréal, défait Floyd Hogan, St-Jean, décision.

160 lbs. — M. P. Lachance, Espagnola, Ont., défait Eddie Nash, South March, décision.

160 lbs. — Harold Mullins, Montréal, défait Eddie George, Waterloo, Ont., décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

175 lbs. — Len Soulière, Ottawa, défait Paul Robert, Montréal, décision.

Les funérailles de M. H. St-Pierre

Elles ont eu lieu ces jours derniers à l'église paroissiale de Ste-Geneviève-de-Pierrefonds

Récemment, à sa demeure, 15,403 ouest, boulevard Gouin, à Ste-Geneviève-de-Pierrefonds, à l'âge de 80 ans et 4 mois, est décédé M. Hyacinthe St-Pierre, époux de Léonie Théoret. Il avait été maire de Ste-Geneviève-de-Pierrefonds pendant 20 ans, préfet du comté de Jacques-Cartier, marguillier et commissaire d'école de cette paroisse. Il laisse dans le deuil, outre sa femme, ses fils: M. l'abbé Antoine St-Pierre, professeur à l'école Supérieure Saint-Stanislas, et MM. Georges, Alphonse, Wilfrid et Henri St-Pierre; ses filles: Mme Georges Legault (Eva), Mme veuve Lucien Rollin (Aurore), Mme Henri Giroux (Cécile); ses belles-filles: Mmes Georges, Alphonse, Wilfrid et Henri St-Pierre; ses gendres: M. Georges Legault, maire du village de Ste-Geneviève-de-Pierrefonds, et M. Henri Giroux; ses petits-enfants: Pauline, Liliane, Suzanne, Thérèse, Lucie, Céline, Marcelle, Gérald, Philippe, Laurent, Jean-Paul, Germain, Germaine, Louise Odette, Micheline, Bibiane et Réal St-Pierre, Monique, Nicole, Jean-Paul et Guy Rollin, Gérald, Madeleine, Jacqueline, Rita, Ghislaine et Rollande Legault; son frère: M. Alcide St-Pierre, ses belles-sœurs, La Rev. Sœur Jean-Baptiste, S.S.A. du Couvent de Lachine, Mademoiselle Georgianna Théoret, M. et Mme Emilie Théoret, M. et Mme Tréfiel Théoret, Mme Adélaïde Palemont ainsi qu'un grand nombre de neveux et de nièces.

Les funérailles ont eu lieu à Ste-Geneviève-de-Pierrefonds. Le corps fut inhumé à la demeure du défunt pour se rendre à l'église paroissiale où la levée du corps fut faite par M. le Chanoine Eugène Gareau, visiteur général des Ecoles catholiques de Montréal. Le service fut chanté par M. l'abbé Jean Bertrand, curé de la paroisse, assisté de MM. les abbés Léopold Bazile et Jean Prévost du Séminaire de Sainte-Thérèse. Des messes furent dites aux autels latéraux par M. l'abbé Antoine St-Pierre, fils du défunt et par M. l'abbé Paul-Emile Giroux. Au sanctuaire on remarquait M. l'abbé Antoine St-Pierre, fils du défunt, M. le Chanoine Eugène Gareau, MM. les Chanoines Raoul Drouin et Jacques Papineau, de l'Archidiocèse de Montréal, M. le Chanoine Philippe Chartrand, curé de Sainte-Thérèse, M. l'abbé Percival Caza, supérieur, et M. l'abbé H. Julien, procureur du Séminaire de Sainte-Thérèse, M. l'abbé E. St-Maurice, visiteur des écoles, le Rév. Père Métivier, C.S.C., supérieur du Scolasticat Sainte-Croix, le Rév. Père Cyprien, O.F.M., supérieur de la Maison Sainte-Geneviève, M. Antoine Roy, P.S.S., MM. les abbés Joseph Pigeon, curé de St-Canut, Cléophas Pigeon, curé de Sainte-Clotilde, Sylvio Cloutier, curé de Saint-Henri, Aquila Ethier, curé de Saint-Irénée, Henri Charbonneau, curé de Saint-Eustache, J. Hébert, vicaire à Sainte-Geneviève, F. Fortier, vicaire à Saint-Eustache, Henri Sacy, vicaire à Saint-Irénée, Jean-Louis Chartrand, vicaire à Saint-Vincent Ferrier, J. O'Hagan, curé de Saint-Aloysius, Paul-Emile Giroux, A. Campeau et P. Lacroix, du Séminaire de Sainte-Thérèse. La chorale, sous la direction de M. J. Reddy, exécuta la messe de Pérozi avec prose de Gounod. Touchait l'orgue, M. Pierre Drolet. Les solistes étaient Messieurs J. Reddy, Paul Valade, Fred Normandin, J. Audet, P. Bertrand, P. Reddy, F. Brunet, J. Gauthier et H. Harvey. A la fin du service, messieurs J. Reddy et Paul Valade ont chanté le Crucifix de Faure.

Dans le cortège et dans l'église pendant le service une garde d'honneur, composée des Cadets de l'école Supérieure Saint-Stanislas et sous le commandement du Rév. Frère Lucien-Paul, F.E.C., instructeur, et du lieutenant-colonel Gérard Bellefleur, entourait la dépouille mortelle. Les porteurs étaient: les majors J. Prigent, L.-E. Perron, Jean Paquette, les capitaines R. Denis et Gilles Lapointe, les lieutenants R. Descary, J.-P. Lemay et R. Jarry, également des Cadets de l'école Supérieure Saint-Stanislas. Dans la nef, la Communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes était représentée par le Rév. Frère Augustin Victor, directeur, et le Rév. Frère Lanfranc, préfet de discipline, et les Rév. Frères Léontin, Gabriel, Florimond, Pacifique, Arthur, Alexandre, Roger, Bernard, Oscar, Jules-Marie, Ambroise, Joseph, Libert et Alimède, tous de l'école Supérieure Saint-Stanislas et M. W. Thibault, professeur; le collège Mount Assumption de la même communauté de Plattsburg était représenté par le Rév. Frère Lawrence, directeur, le Rév. Frère Roger et le lieutenant Tremblay. Dans la nef on remarquait également les Rév. Frères de Sainte-Croix et les élèves de l'école de Sainte-Geneviève, la Rév. Sœur Marie-Claire, S.S.A., du couvent de Lachine, ainsi que les Rév. Sœurs de Sainte-Anne et les élèves du Couvent de Sainte-Geneviève.

On outre des personnes déjà mentionnées on remarquait aux funérailles les neveux et les nièces du défunt et un important cortège de parents et amis.

Le procès de Paul Payette

Devant le juge Armand Cloutier, hier matin, s'est instruit le procès de Paul Payette, 35 ans, 5436, 9ème ave. Montmartre, accusé d'avoir, entre le 1er mai 1943 et le 30 avril 1944, conspiré dans le but d'imprimer des faux coupons de rationnement. Le premier témoin entendu a été J.-Bernard Boissonault, inculpé dans l'affaire des faux coupons de rationnement de beurre qui a créé une sensation la semaine dernière. Me Henri Monty, c.r., et Me Rosario Genest occupent pour la Couronne tandis que Me D.-Arcade Boissonault occupe pour la défense.

Cadeaux de Noël. — La Standard Oil Company de l'Indiana donne des bougies comme cadeaux de Noël.

Une invention française

Le câble hertzien sur micro-ondes

Paris, 7 (S.I.F.). — L'un des problèmes les plus importants pour l'après-guerre dans le monde entier concerne pour la transmission simultanée de centaines de communications téléphoniques, et la télévision de qualité.

Ce problème difficile vient d'être résolu en grande partie par les techniciens français.

Le Centre national d'études des télécommunications, à Montmorency, aux environs de Paris, est équipé avec douze voies téléphoniques simultanées entre Paris et Enghien, par ondes de 9 et 10 cms.

Ces ondes dites micro-ondes, ont été largement utilisées pendant la guerre dans les "radars". Les liaisons réalisées sont incorporées au réseau téléphonique français et acheminent les communications téléphoniques interurbains d'Enghien. Leur excellente qualité est du même ordre que celle exigée des communications téléphoniques internationales par le Comité consultatif international téléphonique.

Pour la première fois des abonnés téléphonent entre eux sans l'aide d'aucun câble.

La station expérimentale de Montmorency sert de relais entre le centre parisien de la rue Jobbé Duval et Enghien.

Le câble de cuivre a son terminus rue Jobbé Duval. Là, les signaux électriques représentant les conversations des abonnés modulent directement un radio-émetteur jusqu'à un récepteur de Montmorency.

Il s'agit jusqu'à leur point de destination. Dans l'autre sens, le changement se fait de la même manière, l'émetteur étant cette fois Montmorency et le récepteur rue Jobbé Duval. La seule différence est dans la longueur d'ondes: 9 centimètres au lieu de 10.

Le câble hertzien Paris-Montmorency comporte pour l'instant douze voies dans chaque sens. Il permet donc d'assurer simultanément douze communications téléphoniques. Son système de modulation "en fréquence" élimine le risque d'interférence entre les signaux émanant de circuits différents du câble métallique, autrement dit d'abonnés différents.

Les avantages du système sont le secret des communications, une meilleure transmission, un prix d'installation moins coûteux puisqu'il n'y a plus de câble intermédiaire.

La technique appliquée dans ce système est basée sur l'emploi de tubes dits "Klystrons", émettant des ondes de T.S.F. ultra-courtes qu'il est possible de diriger sur un objectif déterminé avec une grande précision. Le faisceau concentré d'ondes de T.S.F. joue au point de vue téléphonique le rôle d'un câble interurbain sans cuivre ni armature.

C'est pour cette raison que l'invention, née en France, au laboratoire Central de télécommunication, sous la direction de l'ingénieur Clavier, porte le nom, étonnant à première vue de "câble hertzien". Cette technique n'est d'ailleurs pas la seule qui soit étudiée par les techniciens français. L'on compte mettre en service rapidement entre le continent et la Corse, un autre câble hertzien procurant les mêmes facilités, à savoir: 12 voies téléphoniques simultanées sur ondes de 29 cms et basé cette fois sur la technique des impulsions qui présente aussi quelque analogie avec la technique des radars.

L'essor considérable pris par le radar pendant les hostilités sera largement dépassé au cours des prochains mois par celui du câble hertzien. Le problème technique résolu par la mise en service du tronçon Paris-Enghien, permettra d'envisager à bref délai la réalisation de liaisons à grande distance et à grand nombre de voies tel par exemple un câble Paris-Lille avec trois ou quatre stations relais seulement.

Association maintenue

Québec, 7 (D.N.C.). — Par un referendum, les instituteurs diplômés de l'école normale Laval ont décidé de maintenir leur association des instituteurs catholiques de la circonscription de l'école normale Laval. Le referendum a été tenu à la suite de la loi réunissant tous les instituteurs dans une corporation professionnelle. On a décidé de maintenir l'association, qui groupe tous les anciens de l'école normale Laval restés dans la carrière de l'enseignement, et qui continuera comme par le passé d'offrir à ses membres des réunions leur permettant de discuter de leurs problèmes pédagogiques et professionnels. Le résultat du referendum a été communiqué samedi après-midi au cours de la 220e réunion de l'association, à l'école normale même. A la séance de l'avant-midi, deux intéressantes conférences furent prononcées par le R. P. Francis Goyer, S.S.A., et par M. Maurice Barbeau, professeur à l'école de Pédagogie de l'Université Laval. Le lieutenant Edwin Bélanger, violoniste, était l'artiste invité et était accompagné au piano par Mme Bélanger.

Cortège de la Saint-Jean-Baptiste

Exploration — Un voyageur célèbre

François Mercier (1838-1906). Après une vie aventureuse dans l'Ouest, il fit avec quelques autres Canadiens, une expédition vers l'Alaska que les Américains venaient d'acquiescer. Plus tard, il se rendit à Paris où il donna une conférence. Ce fut alors que la Société de géographie de France le chargea de vérifier si l'on pouvait traverser à pied le détroit de Behring entre la Canada et la Sibérie. On voulait s'assurer que les Indiens avaient pu émigrer d'Asie en Amérique par le fameux détroit. Accompagné de sauvages il accomplit sa mission avec succès. Doux et brave, il personnifiait le courage de bois et le dévouement actif et intelligent. Ce char est gracieusement offert à la Société Saint-Jean-Baptiste par Charles Desjardins et Cie, limitée, 1170, rue Saint-Denis.

Les funérailles de Mme O. Beaudoin

Elles ont eu lieu hier en l'église St-Louis de France

Hier ont eu lieu les funérailles de Mme veuve Olivier Beaudoin. Le cortège funéraire a quitté l'Institut des Sourdes-Muettes à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Louis de France où le service a été célébré.

La levée du corps a été faite par le R. P. Georges Desjardins, S.J., supérieur de la maison Bellarmine. Le service funéraire a été chanté par le R. P. Paul-Emile Beaudoin, S.J., assisté de M. l'abbé Emile Beaudoin, vicaire de la paroisse St-Denis comme diacre, tous deux fils de la défunte et l'abbé Georges Trudeau, aumônier de l'Ecole des arts graphiques, assistant comme sous-diacre.

Dans le sanctuaire on remarquait la présence des RR. PP. Albert, O. F.M., Jos. Ledit, S.J., Ivan d'Orsonne, S.J., P. E. Gervais, S.J., A. Plante, S.J., Paul de Léry, S.J., J. E. Godin, S.J., MM. les abbés Siméon Girard, curé de la paroisse de Ste-Philomène de Rosemont, L. G. Gros-sard, Roger Aird, Fernand Gauthier, ces trois derniers vicaires à St-Louis de France, J. O. Maurice, curé de la paroisse St-Denis, et son vicaire Alphonse Groulx, Oscar Gauthier, curé de la paroisse St-Léon de Westmount, L. Dery, neveu de la défunte, R. Frère Denis, F.I.C., R. Frère Anaclet, F.E.C.

La chorale, sous la direction de M. Paul Trotter, a exécuté la messe de Pérozi. Mlle Fleurette Trotter touchait l'orgue.

Le deuil était conduit par les petits-fils de la défunte, MM. Claude, Marc, Michel et Marcel Beaudoin; ses fils, le R. P. Paul-Emile Beaudoin, S.J., M. l'abbé Henri Beaudoin, MM. Arthur Beaudoin et Philippe Beaudoin, l'Ecole des arts graphiques; son frère, Philippe Dery; ses neveux, Paul et Jacques Dery, Armand et

Gérard Beaudoin et l'abbé L. Dery. Dans le cortège, on remarquait M. Hector Beaudoin, Me J. St-Georges Morissette, Georges Pelletier, Elou Lapointe, C. Gosselin, J. E. Gamache, Rosario Lalonde, Lucien Corbeil, Albert Renaud, G. Théoret, S. Laliberté, Albert Lapière et autres.

Après le service, le cortège s'est reformé pour se rendre au cimetière Notre-Dame des Neiges, lieu de la sépulture.

L'anniversaire de la capitulation

Londres, 6. (C.P.). — Aux petites heures du matin, dans une école de Reims, en France, il y aura un an demain, les représentants allemands signaient la reddition sans condition aux mains des Alliés au nom du troisième Reich. Le lendemain, le 8 mai, l'armistice devenait formellement en vigueur et la guerre européenne se terminait.

Après cinq ans et demi le son des canons cessait et la paix, quelque difficile, était rétablie sur le continent.

La signature de Reims fut la conséquence de la défaite complète de l'Allemagne. Battue à l'ouest, à l'est et au sud par les armées alliées, la résistance nazie était anéantie.

Le premier signe de reddition fut au sud où l'armée allemande d'Autriche et du nord de l'Italie se rendit au feld-marchal Alexander, alors commandant en chef du théâtre de la Méditerranée. Dans le nord, le feld-marchal Montgomery arrivait à la Bologne avec son armée tandis que le général Crerar et sa 1ère armée canadienne assaillaient la 25ème armée allemande dans la forteresse hollandaise.

Les forces américaines et russes étaient alors en force le long de l'Elbe, en Tchecoslovaquie et au long du Danube et de la vallée de ce nom.

L'Allemagne était tombée dans le chaos et, le 4 mai, le feld-marchal Montgomery recevait la reddition des forces allemandes opposées à son 21ème groupe d'armée dans le nord de l'Allemagne.

Divers événements s'ensuivaient et, quel que les Allemands aient tenté d'obtenir un délai afin de donner à leurs troupes l'occasion de se rendre aux troupes américaines plutôt qu'aux Russes, le général Jodl dut finalement signer la reddition.

Trente-six heures plus tard, à 3 heures de l'après-midi, le 8 mai, Winston Churchill, le président Truman et le général Staline annonçaient simultanément la fin de la guerre.

Un canal antique. — C'est Ramsès II, roi d'Egypte, qui a le premier creusé un canal reliant la Méditerranée à la mer Rouge.

Prix des produits du fer et de l'acier

La Commission des prix et du commerce annonce une nouvelle ordonnance qui établit les majorations des détaillants et des grossistes pour les articles fabriqués de fer et d'acier.

L'ordonnance détermine leurs majorations d'après leur coût accru résultant des hausses récentes des prix que l'on accorde aux aciéries canadiennes.

Dans des commentaires sur l'ordonnance, les fonctionnaires de la commission signalent que cette ordonnance de majoration ne comprend pas tous les articles auxquels s'appliquent la hausse autorisée du coût des matières premières. Par conséquent, pour ce qui est des items non énumérés dans l'ordonnance, on exige des détaillants et des grossistes qu'ils adoptent la procédure des prix telle que l'établit l'ordonnance no 617 sur l'acier.

Parmi les articles énumérés dans l'ordonnance entrée en vigueur le 1er mai, mentionnons la coutellerie, certains genres d'ameublements en métal, la quincaillerie en général, les ustensiles de cuisine, les outils et l'outillage pour la maison, le foin, l'outillage de plomberie et de chauffage et les approvisionnements pour toitures.

Raisons pour lesquelles L'IMPÔT SUR LE REVENU

perçu des coopératives, compagnies relevantes de la couronne, entreprises gouvernementales et municipales serait pour vous DE L'ARGENT EN POCHÉ

De toutes façons, vous en bénéficieriez

Si l'Impôt sur le Revenu était perçu sur les profits que font les coopératives, compagnies relevantes de la couronne, entreprises gouvernementales et municipales, qui en sont actuellement exemptées, celles-ci auraient le choix de deux manières d'agir:

1. Elles pourraient diminuer le prix de leurs marchandises et de leurs services à tel point que leurs profits seraient nuls. Elles n'auraient donc pas de bénéfices impossibles en vertu de la Loi de l'Impôt sur le Revenu. Le public en bénéficierait parce que les marchandises et les services achetés coûteraient moins cher.
2. Elles pourraient se décider à vendre aux mêmes prix et payer l'Impôt sur les bénéfices réalisés. L'Impôt sur le Revenu qui serait alors perçu sur les bénéfices de toutes ces entreprises actuelle-

Razzia dans les maisons de jeu

La police provinciale a été active en fin de semaine et 37 personnes ont été arrêtées au cours d'une razzia dans les limites nord et ouest de la ville et l'avenue du Mont-Royal. Quatre individus sont accusés d'avoir tenu des établissements de jeu.

Onze des inculpés ont été appréhendés à Cartierville et le présumé tenancier de cette maison de jeu, Lucien Lagacé, a protesté de son innocence, hier matin, devant le juge Maurice Tétrau. Il subira son procès le 14 du courant mais les 10 autres trouvés sur les lieux ont avoué leur culpabilité et ont été condamnés à \$20 d'amende ou à un mois de prison chacun.

Sur le bouc Gouin, le présumé tenancier Jean Legault et 13 personnes ont été arrêtées. Tous subiront leur procès le 14 du courant.

A St-Léonard de Port-Maurice, 15 personnes avaient été arrêtées mais aucune d'elles ne se trouvait en cour ce matin. Leur avocat a déclaré au tribunal qu'il n'avait pas cru leur présence nécessaire. Le juge a exigé toutefois que le présumé tenancier

se présente en cour demain matin pour répondre lui-même à l'acte d'accusation, soit d'avoir tenu une maison de jeu de cartes. Le procès des 15 présumés joueurs a été fixé au 14.

Au cours d'un raid, avenue du Mont-Royal, 7 personnes ont été arrêtées. Toutes se sont reconnues coupables. Le tenancier a été écoupé d'une amende de \$50 et les frais ou de 2 mois de prison et les autres prévenus ont été condamnés à \$20 d'amende ou à un mois de prison.

Londres, 7 (Reuter). — Le procès du maréchal Rudolf Graziani, décrit comme "le criminel de guerre italien no 1", commencera aux assises de Rome, le 24 mai prochain, à dit hier la radio de Rome.

Graziani, le ministre de la Défense sous Mussolini et chef des "forces armées fascistes républicaines", après la chute du Duce, a été capturé par les Alliés au mois de septembre dernier.

Le procès de Graziani fixé au 24 mai

Londres, 7 (Reuter). — Le procès du maréchal Rudolf Graziani, décrit comme "le criminel de guerre italien no 1", commencera aux assises de Rome, le 24 mai prochain, à dit hier la radio de Rome.

Graziani, le ministre de la Défense sous Mussolini et chef des "forces armées fascistes républicaines", après la chute du Duce, a été capturé par les Alliés au mois de septembre dernier.

Pourquoi tant de médecins

contient-ils leurs clients à notre expert en ajustements médicaux si ce n'est à cause de ses nombreux succès? Venez le consulter. Il mettra à votre service, au moyen de consultations gratuites, ses vingt années d'expérience.

Salon d'essayage hygiénique et discret à votre disposition

Assortiment complet de corsets pour mères, tées, descentes d'estomac, etc.

SARRAZIN & CHOQUETTE

921, rue SAINT-CATHERINE EST PL. 9622

La plus importante pharmacie canadienne-française au Canada

ENRÔLEZ-VOUS DANS LA I.T.P.A.

Tous les contribuables payant l'Impôt sur le revenu (sauf les employés des compagnies qui en sont exemptées) peuvent devenir membres de l'Income Tax Payers Association. Si vous désirez en faire partie, signez et postez le bon de demande ci-dessous, en ayant soin d'enclore \$1.00 pour frais d'inscription. Envoyez-le à Winnipeg ou à Toronto.

Income Tax Payers Association
Toronto ou Winnipeg

Je demande, par ces présentes, à faire partie de l'Income Tax Payers Association et je vous envoie ci-joint \$1.00 pour frais d'inscription.

Nom.....

Rue.....

Ville.....

Employé par.....

ÉCRIREZ À OTTAWA

Vous pouvez aider à faire disparaître cette inégalité fiscale en écrivant immédiatement au Gouvernement, recommandant fortement que tous les genres de commerce soient également assujettis à l'Impôt sur le Revenu.

Remplissez et postez le bon ci-dessous. Aucun affranchissement n'est requis.

L'Hon. J. L. Hiler,
Ministre des Finances,
Ottawa, Canada.

Je demande respectueusement:

1. Que le Gouvernement fasse le nécessaire pour que tous les genres de commerce soient également assujettis à l'Impôt sur le revenu, y compris les coopératives, les compagnies relevantes de la Couronne, les entreprises gouvernementales et municipales et les associations mutuelles.

2. Que les dividendes aux participants, et versements similaires, ne soient plus admis comme dépenses en calculant le revenu imposable.

Signé-Nom.....

Adresse.....

INCOME TAX PAYERS ASSOCIATION
LOMBARD BUILDING, WINNIPEG — 92 ADELAIDE STREET WEST, TORONTO

Nominations prochaines dans le service diplomatique

Le premier ministre King ferait ces nominations avant son départ pour Londres

Ottawa, 7 (C.P.) — Les cercles de la capitale ont discuté hier soir de la possibilité de nombreuses nominations dans le service diplomatique canadien, avant le départ prochain de M. Mackenzie King pour l'Europe, et on a donné à entendre que le premier ministre choisirait des hommes ne faisant pas partie du Service civil pour plusieurs postes diplomatiques à l'étranger.

Le service diplomatique canadien se voit dans la situation d'avoir un grand nombre de vacances à combler et très peu de candidats qualifiés pour ces fonctions.

L'expansion du service diplomatique canadien marche de pair avec l'influence croissante du Canada et son importance dans les affaires mondiales.

On sait que M. King espère un jour voir l'île orientale du quartier général du Service canadien des affaires étrangères s'occuper de la formation de diplomates de car-

rière. Actuellement, le département lui-même ne manque pas de personnel et il commence à peine à entraîner de nouveaux fonctionnaires.

Entretiens, on résoudra les pressants besoins en nommant à certains postes des Canadiens éminents qui ne sont pas des diplomates professionnels. Cette politique s'inspire du précédent créé par la nomination de M. Vincent Massey et T. C. Davis à des postes diplomatiques canadiens à l'étranger.

Le Service diplomatique ne manque pas seulement de chefs de missions, mais aussi de commis et de secrétaires.

Présentement, il y a des vacances en Grande-Bretagne, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Irlande, en Afrique du Sud, et au Chili. Le gouvernement se propose de plus d'envoyer des missions en Colombie, en Uruguay et au Venezuela.

Le "Lady Nelson" à Halifax demain

Lorsque le *Lady Nelson* s'amarrera à Halifax, demain, il aura à son bord, pour la première fois depuis qu'il a été choisi comme premier navire-hôpital canadien, en 1943, des passagers autres que des militaires canadiens, malades ou blessés. Lors de son dernier voyage à Halifax comme navire-hôpital, cet ancien navire de croisière de la *Canadian National Steamships* a été rénové pour servir à la fois au transport des blessés et des femmes et enfants de militaires canadiens.

Le *Lady Nelson* amène au pays 23 militaires de Toronto, 19 de Montréal, 9 de Regina, 8 de Winnipeg, 7 de St-Jean, N.-B., 5 de Kingston, 5 de Calgary, 4 d'Ottawa, 4 de London, 3 de Vancouver et 2 de Québec. Il transporte en plus 209 femmes et 16 enfants de Canadiens.

Le *Queen Mary*, qui est en route vers New-York, fera une courte escale à Halifax, demain après-midi, pour y déposer 455 femmes et 461 enfants de militaires canadiens. C'est le premier navire à amener au pays un plus grand nombre d'enfants que de femmes. Des 916 nouveaux Canadiens qu'il transporte, 40 iront dans les Provinces Maritimes, 441 dans l'Ontario et le Québec et 435 dans l'Ouest canadien.

Quatre trains spéciaux quitteront Halifax sur les lignes du Canadien National pour transporter dans leurs foyers respectifs les passagers du *Queen Mary*. Un train spécial sera affecté au transport des femmes et enfants du *Lady Nelson* tandis que les militaires malades ou blessés voyageront dans des wagons spéciaux attachés à l'Express Maritime du Canadien National.

Cette affaire d'égout collecteur

La Régie des transports de la province de Québec est actuellement saisie d'une des plus importantes et des plus longues causes qu'elle ait entendues. Il s'agit pour elle de décider si l'on doit ou non permettre à Ville-Mont-Royal de relier son égout à l'égout collecteur de Notre-Dame-de-Grâce. Cette municipalité limitrophe de Montréal fait actuellement face à une augmentation considérable de sa population et de ses industries et son égout devient manifestement trop petit pour répondre aux besoins.

Les avocats de Ville-Mont-Royal ont prétendu hier, devant la Régie, que la ville de Montréal devrait être forcée de consentir à absorber le surplus des égouts de cette municipalité, dont la population, qui était de 230 personnes en 1921, était passée à 7,586 âmes en 1945.

D'autre part la ville de Montréal s'oppose au projet de Ville-Mont-Royal en affirmant que c'est une impossibilité au point de vue technique. Les avocats de la ville ont tenté hier de faire la preuve qu'il serait extrêmement dangereux d'augmenter la capacité de l'égout collecteur de Notre-Dame-de-Grâce, déjà utilisé à pleine capacité.

L'audition de la cause continuera jeudi matin.

Haut-commissaire canadien décédé

Dublin, 7 (C.P.) — La mort vient de mettre fin à la carrière diplomatique du haut-commissaire canadien à Dublin, M. Merchant Mahoney, 59 ans, décédé samedi dernier, après une longue maladie. Il occupait ce poste depuis l'automne dernier.

M. Mahoney avait rempli diverses charges diplomatiques à Washington depuis 1916. Depuis son arrivée en Irlande il fut constamment sous les soins des médecins.

La carrière de M. Mahoney débuta en 1915 comme membre du comité connu sous le nom de "Imperial Munitions Board", à Washington et en 1916 il fut versé au "Canadian War Mission" pour ensuite passer au ministère des Affaires extérieures. Quelques années plus tard, il devint membre de la légation canadienne à Washington. Il avait succédé à M. John D. Kearney comme haut-commissaire canadien à Dublin.

Le premier ministre de l'Eire, M. Eamon de Valera, ainsi que le président Sean T. O'Kelly, ont envoyé des télégrammes de condoléances au premier ministre du Canada, M. Mackenzie King.

Représentants de la métropole

L'American Society of Planning Officers tient actuellement son congrès annuel à New-York. La ville de Montréal y est représentée par MM. Aimé Parent, membre du Comité exécutif et président de la Commission municipale d'urbanisme, et Almé Counsineau, l.c., directeur du service municipal d'urbanisme.

Le Canada mieux connu au Brésil

Rio-de-Janeiro, 7. (Reuter) — M. Jean Désy, ambassadeur canadien au Brésil, est au nombre des conférenciers qui parleront du Canada, au ministère de l'Education, ici. Les causeries débutent aujourd'hui. Les autres conférenciers sont le professeur Pierre Dansereau, de l'Université de Montréal, boursier du gouvernement brésilien; le Dr L.-P. Panneton, spécialiste et écrivain, et M. Jacques de Tonnancour, peintre canadien.

Jubilé de sacerdoce

Ottawa, 7 (D.N.C.) — Dimanche dernier, en la chapelle du Sacré-Coeur, de Hull, le R. P. Hilaire Cholette, O.M.I., desservant, a annoncé au prône que, le 31 mai prochain, le R. P. Zenon Bernier, O.M.I., célébrera dans l'intimité le cinquantième de son sacerdoce, ayant été ordonné prêtre le 31 mai 1896 par S. E. Mgr Thomas Duhamel, dans la basilique d'Ottawa.

Ancien supérieur et curé de Notre-Dame de Hull, ancien desservant de la chapelle du boulevard du Sacré-Coeur, le R. P. Bernier a consacré jusqu'ici dix-sept années de sa vie sacerdotale au bien spirituel d'une bonne partie de la population de la ville de Hull. Aussi le R. P. Cholette a-t-il demandé du haut de la chaire que la gratitude de tous s'exprime en la circonstance par une grande prière marquée au moyen d'une assistance nombreuse et recueillie aux exercices quotidiens du mois de Marie.

On sait que le R. P. Bernier a passé toute sa vie de prêtre dans le ministère pastoral tant à Ville-Marie, à Montréal, à Québec et au Cap-de-la-Madeleine qu'à Hull. Malgré son grand âge, il a encore une santé qui lui permet de rendre de précieux services et d'utiliser sa longue expérience. Plusieurs paroissiens de Notre-Dame de Hull, demeurant près de la chapelle du Sacré-Coeur, ont déjà exprimé leur vive joie de cet événement mémorable.

Au département de la police

Le comité exécutif vient d'approuver un rapport du directeur de la police municipale, M. Fernand Dufresne, recommandant la promotion de huit détectives au rang de sergents-détectives et la nomination de quatre détectives de seconde classe.

Ont été promus sergents-détectives MM. G. Handfield, R. Lortie, G. Poirier, G. Lawton, E. Bergeron, T. Vallée, E. MacDonald et E. Lambton. Deviennent détectives de seconde classe MM. A. Comète, H. Francœur, P. Coulombe et A. Morin.

Le Comité exécutif a aussi accepté la démission du lieutenant George Gee et celle du policier J.-Aldéric Lavoie.

Chez les progressistes-conservateurs

Le nouveau comité exécutif provincial du parti progressiste-conservateur s'est réuni hier pour la première fois, aux quartiers généraux de l'organisation, au no 266 ouest, rue St-Jacques. Etaient présents: M. Yvan Sabourin, président du comité; Sam Gobeil; A. Duhaime; John Hackett, C.R. M.P.; Dr Sylvio Laforêt; Hervé Briar; Elmo Deslauriers; Lucien Plamondon; le major Pierre Sévigny; John Bassett, jr.; A.-G. Penny et Jean Morin, secrétaire général.

Le Dr J. Gervais réélu à Laval-des-Rapides

Hier après-midi avaient lieu les élections municipales de Laval-des-Rapides. Le Dr Joseph Gervais a été réélu pour un 7^e mandat, par acclamation, à la mairie. Les échecs ont également été élus par acclamation. Ce sont MM. Ernest Thérien, Désiré Lachance, Lucien Guérin, Irénée Papineau et Napoléon Prud'homme.

Dans le quartier est, il y aura lutte entre MM. Robert Plourde et Armand Cousineau, lors des élections qui auront lieu le 15 mai prochain.

Plateau 5151

OUVERTS DE 9 h. à 5 h. 30 SAMEDI COMPRIS

Sous la pluie...sous le manteau de pluie

madame et mademoiselle seront très à l'aise...

Nouveaux vêtements imperméables



Pour madame

C'est un manteau imperméable en tissu caoutchouté de tons beige, rouge, vert, bleu clair... gais et frais. 5.50 Chacun

Imperméables

pour les fillettes et les enfants... jolis manteaux avec poches. Tissu fini caoutchouté en rouge, bleu clair, vert, beige. Tailles: petites, moyennes, grandes. Chacun 4.22

L'écossois

... est un dessin jeune et gai... tel que le modèle illustré en tissu à carreaux écossais... formant une gracieuse mante à capuchon... devant avec fentes pour passer les avant-bras. Tailles: petites, moyennes, grandes. Chaque mante 3.45

DUPUIS — rez-de-chaussée (Centre)



CADEAUX PRATIQUES POUR "MAMAN"

à l'occasion de la FÊTE DES MÈRES

Edredons satin et taffetas

Edredons toujours appréciés aux nuits fraîches, à la ville, à la campagne. Chacun bien rempli de laine et de matériel hygiénique... enveloppe de satin sur une face et de taffetas rayonné sur l'autre... Ces edredons double-face (réversibles) mesurant environ: 66" x 72" 7.50 CHACUN

Nappes d'été aux gais motifs



Pour la table "chez maman" où votre couvert vous attend toujours... Les imprimés sont des fruits aux couleurs chaudes sur fond blanc... Texture de coton fort et durable, nuances inaltérables au lavage. Ceux qui font à la campagne voudront plusieurs de ces belles nappes. Environ: 50" x 50", chacune 2.39

DUPUIS — deuxième (Ste-Catherine)

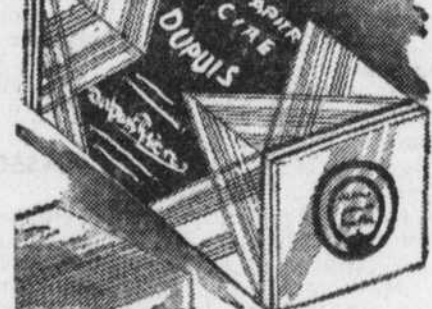
Gilets d'été Zimmerknit

en tricot de coton pour hommes. Jeunes gens: 34 à 44

.72

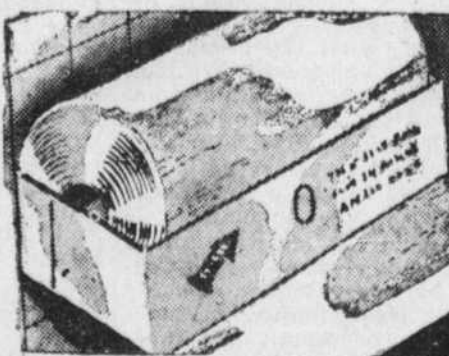
Il vous faut plusieurs de ces gilets lavables et légers pour l'été. Le vêtement indispensable avec la culotte de broadcloth ou de tricot de coton. Confection et coupe parfaites. Tour de poitrine: 34 à 44. Genre athlétique.

DUPUIS—rez-de-chaussée (Ste-Catherine)



Papier ciré

En rouleaux de 400 pieds (4 lbs)... une qualité supérieure pour la protection des mets, pour sandwiches, gâteaux. Chaque rouleau dans une boîte robuste. .87



Hypocrépe

Un papier pour assécher les mains... au lieu d'un essuie-mains, d'une serviette... Élimine le lavage... Rouleau de 200 pieds, formant 320 serviettes de 7 1/2 x 10...

le rouleau spécial 3 rouleaux spécial 2 rouleaux avec support .35 1.00 1.00

Rideaux blancs

... pour transformer la fenêtre de la chambre ou de la cuisine où maman passe une grande partie de la journée...

LA PAIRE

2.50 à 6.25

Quelle fraîcheur dans ces rideaux TOUT BLANCS avec volants et une paire d'embrasses.

Quelques rideaux Kris-Kross ou croisés en marquise à pois blancs, pois point d'esprit... broderie de fleurs blanches... et des petits pois blancs fantaisie. Largeur des côtés 38" à 45"; hauteur: 2 1/4 verges.

DUPUIS—cinquième (De Montigny)

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS président A.-J. DUGAL v.-p. et gér. gén.

EXAMEN DE LA VUE

LUNETTES - LOGRONS

J. O. GIROUX O.D.

Membre diplômé de l'A.E.P.O. de Paris

Assiste d'optométristes diplômés

Bureau chez

Dupuis Frères

MONTRÉAL

Fête des Mères

Agréable à donner

Agréable à recevoir

DIMANCHE 12 MAI

Rien ne fait plus plaisir à la maman que de recevoir un cadeau le jour de sa fête. Faites-lui ce plaisir à l'occasion de la Fête des Mères.

- DES ARTICLES RELIGIEUX
- DES CARTES A JOUER
- PAPIER A LETTRES
- UN BEAU LIVRE

CARTES DE SOUHAITS EN FRANÇAIS
SPECIALEMENT REDIGES pour la FÊTE DES MÈRES
Dessins artistiques et variés

GRANGER FRÈRES

LIBRAIRES, PAPETIERS, IMPORTATEURS

54-56 ouest, rue NOTRE-DAME

LA. 2171

Nos magasins ferment à 12.30 heures p.m. le samedi